

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mars 2009

Le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 12 mars 2009, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Franck RIESTER, Maire.

Présents :

RIESTER Franck, MOTOT Ginette, AUBRY Jean-Pierre, DELOISY Sophie, LEGEAY Jean-Claude, THOURET Marie-José, FREMONT Bernard, MAASSEN Véronique, FOURNIER Pascal, GOULLET Christiane, GOUJAT Jackie, FEINDEL François, DAUNA Jean-Vincent, DIAB Noua, ASHFORD Patrick, PERRIN Sylviane, COUVÉ-DUPONT Muriel, BOULVRAIS Daniel, DESMONTIER Solange, KIT Michèle, SCHEHL Françoise, YVON Marie-Ange, TUERO Patricia, THEVENOT Vincent, SAINTEMARIE Bruno, RABEY Colette, COILLOT Roland, SABATE Elianne, THIERRY Pascal, MARTIG-DECES Laetitia.

Absents ayant remis procuration : MONTOISY Alexis (pouvoir à DELOISY Sophie), TREGOAT Yvon (Pouvoir à RABEY Colette), CANALE Aude (pouvoir à THIERRY Pascal)

soit 30 présents, 3 absents représentés, 33 votants.

GOULLET Christiane, secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JANVIER 2009

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

INFORMATION

Le conseil municipal est informé qu'un extrait de l'arrêté préfectoral N° 09 DAIDD/E/008 du 11 février 2009 autorisant le Syndicat intercommunal à Vocation Unique pour la construction d'une station d'épuration à exploiter le système d'assainissement constitué du système de traitement des communes de Coulommiers et Mouroux et à réaliser les travaux prévus par le dossier de demande d'autorisation.

Cet arrêté est affiché en Mairie et le dossier sur l'opération autorisée est consultable pendant deux mois depuis le 18 février 2009, date de publication dudit arrêté.

Arrivée de M. Vincent THEVENOT (19 H 10)

Incident à l'École Vaux Village

M. RIESTER : Je voulais, avant de commencer les questions, vous faire part de quelques remarques. C'est Mme MOTOT qui va vous expliquer un peu le détail de ce que la ville a fait suite à un incident qui a touché Coulommiers, début février, à l'école de Vaux Village. Une voiture bélier est entrée dans la cour d'école. Je voulais absolument saluer le sang froid de tous les personnels de l'école de Vaux Village, la directrice, les personnels enseignants, les auxiliaires de vie qui par le sang froid et leur maîtrise ont réussi à sauver de nombreuses vies. Cela aurait pu être un drame terrible. Cela n'aurait pas pu être possible sans le sang froid de ces personnels. Je voulais le

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

signaler. On a été avec les élus très présents autour de ces personnels et Madame MOTOT va vous expliquer ce qui a été fait très rapidement par les services de la ville que je remercie de leur efficacité. Les services techniques de la ville ont été très réactifs pour que cette école reprenne rapidement un visage normal.

Cela dit quand on a un accident de cette sorte, il faut en tirer toutes les conséquences. J'ai demandé qu'un audit sur toutes les écoles de Coulommiers, soit réalisé par les Services techniques, ce qui a été fait, pour sécuriser si c'était nécessaire toutes les cours d'école par rapport à des voitures béliers. Parce que franchement quand on connaît l'école Vaux Village, on ne pouvait pas imaginer qu'une voiture aurait pu enfoncer le portail à cet endroit là, mais cela a été quand même le cas. Donc il est nécessaire de sécuriser toutes les cours d'écoles par rapport à des intrusions de voitures béliers.

Mme MOTOT si vous pouviez nous expliquer ce qui a été fait rapidement par les services techniques et les mesures liées à cet audit des cours d'écoles par rapport aux voitures béliers.

Mme MOTOT : Cela s'est passé l'avant-veille des vacances de Février. Le mardi après midi, quand les enfants étaient en récréation, une maman en colère a défoncé le portail et est allée dans la cour pour faire des manœuvres et essayer de faire mal aux enfants. Heureusement, ils ont été bien protégés par le personnel enseignant et par le personnel encadrant qui ont eu l'idée immédiatement de les rabattre vers le préau vitré dans lequel la voiture est venue s'encasturer. Heureusement, la voiture a calé. La dame n'a pas pu la redémarrer sans cela, je crois qu'on aurait eu vraiment des ennuis. Tout le monde est parti ce soir là vraiment choqué.

Je remercie vraiment les services de la Mairie, parce que dans la journée du mercredi, puisque les enfants n'ont pas classe, la voiture a été retirée, toute la partie vitrée a été entièrement réparée. Sur le côté, elle était entrée aussi dans des petites barrières et autres. Tout a été réparé. Ce qui fait que les enfants et les parents qui sont venus sur la pointe des pieds le jeudi matin, nous y étions tous ainsi que Mme MORANDI qui est médecin scolaire. Les personnels enseignants avaient vraiment besoin d'être encadrés, les parents aussi. Ils ont confié leurs enfants à l'école, ce qui n'était pas systématique de bien vouloir le faire. Heureusement, il y a eu les vacances là-dessus et j'ai demandé au personnel de la Mairie de bien vouloir abandonner certains travaux prévus pour les vacances, d'ailleurs je les en remercie et de repenser la cour. Cela faisait longtemps qu'ils nous demandaient de supprimer une partie qui était autrefois un bac à sable. Hors les bacs à sable n'existent plus dans les écoles, mais cela à un certain coût, on ne l'avait pas fait de retirer toute la partie qui était sur le côté. Nous étions tous là à la rentrée et les parents et les enseignants ont été stupéfaits de voir le renouveau de la cour. De plus, on va mettre, si vous le voulez bien, un nouveau jeu dans cette cour de façon à la rendre plus ludique et qu'on oublie tout cela.

Une sécurisation est prévue dans toutes les autres écoles. Nous allons mettre des plots à toutes les entrées qui pourraient présenter un danger.

Hommage à M. Eugène SIMONNET

Mme MARTIG : Nous avons une déclaration à faire.

M. RIESTER : Vous la ferez en fin de Conseil municipal.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme MARTIG : On préfèrerait le faire en début de Conseil. Cela n'a rien de politique M. le Maire, je vous le promets, s'il vous plait.

M. RIESTER : Bon allez-y.

Mme MARTIG-DECÈS : C'est M. COILLOT qui la fait.

M. COILLOT : Il s'agit d'un hommage à M. SIMONNET Eugène.

« Le Conseil Municipal de Coulommiers a pour habitude de saluer celles et ceux, qui au cours de leur vie, ont œuvré avec courage dans l'action locale. Le 27 février dernier, une figure Columérienne nous a quitté. Notre groupe souhaite rendre hommage à un homme qui pendant de nombreuses années a été un Columérien militant et actif. Eugène SIMONNET est arrivé à Coulommiers en 1941. Homme de conviction il s'est engagé dans les Forces Françaises de l'Intérieur. Au moment de la libération, il fut décoré de la croix du combattant, de la reconnaissance de la Nation et de la médaille nationale du mérite qui lui fut remise par M. le Président François MITTERRAND. Syndicaliste engagé, Eugène était reconnu pour la force qu'il mettait à défendre les salariés dans leurs droits. Représentant des locataires à l'Office Public d'HLM entre 1969 et 1992, il a pu faire entendre la voix de ceux qui cherchaient à se loger. L'Homme s'en est allé, Coulommiers le salue. »

Question n° 1

SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC L'ASSOCIATION « RAHMA »

M. RIESTER expose le projet de délibération.

Pendant la campagne électorale, nous avons expliqué, suite à de nombreux échanges avec des représentants de la communauté musulmane que nous nous engageons à faciliter l'implantation d'un nouveau lieu de culte musulman à Coulommiers. Actuellement, la communauté musulmane pratique son culte dans les anciens abattoirs et les conditions ne sont absolument pas des conditions normales pour exercer un culte. Les femmes ne peuvent pas venir prier. Il manque de la place. Bref, les conditions ne sont pas requises actuellement pour une pratique normale du culte musulman. Nous nous étions engagés à faciliter les choses. Donc depuis plusieurs mois, nous sommes en discussion avec l'association qui représente la communauté, l'association RAHMA. On a eu de nombreuses réunions avec eux, avec la Préfecture, avec le Ministère de l'intérieur, le bureau des cultes, avec les représentants régionaux du culte musulman pour arriver à trouver la bonne formule adaptée à la communauté Columérienne et juridiquement et financièrement viable. Nous en sommes arrivés à un accord de principe sur la signature d'un bail emphytéotique à construction sur un terrain qui appartient aujourd'hui à la ville ; terrain qui se situe, juste derrière le lycée Georges Cormier, pas du côté de l'entrée mais du côté de l'arrière du Lycée, à proximité du quartier des Templiers. Ce terrain d'une superficie de 3 000 m², est sur une parcelle qui fait 11 000 m². L'avantage de ce bail emphytéotique, c'est qu'à l'issue du bail, la ville récupèrera ce patrimoine et cela permet à l'association de ne pas avoir un

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

investissement trop important à faire puisque leurs moyens sont limités pour la construction de ce lieu de culte musulman. Le loyer prévu est de 600 € par an et d'autre part, étant donné que c'est un bail à construction, le permis de construire qui nous sera soumis devra être respecté à la lettre ce qui nous permet d'avoir pour la collectivité une maîtrise la plus importante possible de la construction. Bien évidemment tout cela a été fait en pleine collaboration avec les représentants de l'association, la Préfecture, le bureau des cultes au niveau du Ministère et avec les représentants régionaux du culte musulman. D'autre part le bail serait signé pour une durée de 60 ans, ce qui est tout à fait classique pour ce genre de baux. Ce type de dispositif est essentiel pour que chaque communauté religieuse puisse pratiquer son culte de façon normale dans notre collectivité, ici à Coulommiers. C'était un de nos engagements de campagne. Nous le tenons et nous serons très vigilants sur la façon dont cela se met en place, à la fois juridiquement, financièrement, puisque ce n'est pas simple pour l'Association de financer cet investissement. Mais c'est à eux de trouver les financements pour le faire et puis bien évidemment par la suite, sur le fonctionnement de ce lieu de culte comme pour tous les autres lieux de cultes à Coulommiers.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme SABATÉ : Nous avons pris bonne note que c'est l'association qui aura la charge de la construction, mais est-ce que celle-ci sera faite avec les normes HQE, parce que là, il n'y a aucune indication portée sur le document.

M. RIESTER : Cela, je ne sais pas du tout. Je leur en parlerai. S'ils peuvent le faire, c'est évidemment souhaitable.

Mme MARTIG-DECÈS : Sur cette première délibération on ne peut qu'être d'accord avec vous sur le fait que la communauté musulmane de Coulommiers puisse bénéficier d'un lieu de culte digne de ce nom. Vous, comme nous sommes allés là bas pendant la campagne et je pense que c'était nécessaire. Maintenant, nous sommes assez inquiets sur la méthode. Vous dénoncez sur d'autres choses le bail emphytéotique. Vous prenez aujourd'hui cette méthode pour pouvoir donner un terrain à cette communauté. Nous aurions préféré une cession d'un terrain pour qu'ils soient réellement propriétaires pour qu'ils s'inscrivent sur le long terme au sein de notre commune et également beaucoup d'interrogations sur le territoire où cette mosquée va être implantée

Mme MOTOT : ... lieu de culte.

Mme MARTIG-DECÈS : ... lieu de culte, excusez-moi. Mais on y reviendra justement, sur le mot lieu de culte. Je finis mon propos. Dans trente ans, vous envisagez le territoire comment ? En fait par la signature de ce bail emphytéotique, on a l'impression qu'on renvoie le problème dans plusieurs années à nos enfants, à nos petits enfants.

Je vous dis oui pour un lieu de culte à Coulommiers. Oui, je pense que la communauté musulmane en soit propriétaire qu'elle soit implantée au sein de la ville, je crois que cela aurait été mieux et pas un peu à l'écart, comme vous dites, pour limiter les nuisances, si je reprends vos propos. Ce qui m'a aussi fortement choquée. Voilà, nous sommes un peu inquiets. Ce qui me surprend aussi beaucoup, vous parliez que vous avez travaillé avec les services de l'intérieur au niveau juridique, c'est par rapport à la délibération même. Je suis purement technique. Vous savez qu'à Montreuil cette délibération a été rejetée. Pour l'instant aucune délibération d'un Conseil municipal n'est passée avec la mention d'un lieu de culte uniquement. Je vous le dis. A chaque

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

fois, il a fallu revoter pour un lieu de culte et un lieu culturel. On est assez inquiet par rapport à la légalité et en tout cas les recours qui pourraient y avoir par rapport à cette délibération et ce serait encore offenser cette communauté si on ne prenait pas tous les moyens nécessaires pour leur donner cette dignité.

M. RIESTER : Ah, Mme MARTIG-DECÈS, vous êtes toujours fidèle à vous-même, dans l'exagération quand vous dites « offenser » si jamais, il y avait un problème. On essaie justement de ne pas offenser la communauté musulmane. On essaie de la respecter et c'est ce qu'il me semble nous faisons en lui permettant d'avoir un lieu de culte adapté à sa communauté et adapté à ce que l'on doit attendre d'un lieu de culte aujourd'hui. Donc on n'est absolument pas dans ce que vous décrivez. D'autre part, c'est avec eux qu'on a vu quel était le meilleur dispositif légal et juridique. C'est avec eux qu'on en a parlé. Une cession représentait un investissement financier trop important pour eux. Donc, il fallait trouver un dispositif qui leur permette de s'inscrire dans l'avenir, 60 ans c'est une période dans laquelle on peut s'inscrire dans l'avenir. Quand vous dites on repousse le problème à nos enfants, quel problème ? Au contraire on solutionne tout de suite la problématique. C'est important d'aller vite pour leur trouver une solution et en même tant comme la collectivité est propriétaire d'un certain nombre d'autres patrimoines religieux, elle sera également propriétaire de ce patrimoine là. On ne repousse pas le problème aux enfants, bien au contraire puisque c'est la collectivité qui en sera propriétaire. Cela permet de sécuriser, de prolonger l'investissement de la collectivité dans le temps par rapport à ce lieu de culte.

Maintenant vous parliez de mes propos sur les nuisances qui vous ont choqué. Je n'ai absolument pas parlé de cela dans mes propos. Je ne sais pas où vous êtes allée chercher cela. D'autre part, on a été vigilant avec l'association pour que ce soit à proximité du quartier ou dans le quartier des Templiers où habite la plus grande partie de la communauté musulmane à Coulommiers, tout en étant prudent, parce que ce n'est pas la peine de se cacher derrière son petit doigt, comme dans tous lieux de culte d'ailleurs, à partir du moment, où il y a des regroupements de personnes, il peut y avoir des bruits qui dérangent le voisinage. Cela se voit dans de nombreuses communes. Donc, avec eux, justement pour que tout cela se fasse dans la sérénité, dans le respect mutuel, on a fait en sorte que cela soit à proximité des habitations et en même temps on se protège de ces éventuels problèmes auxquels sont confrontés de nombreux lieux de cultes de toutes religions confondues, parce que quand vous avez une sortie d'un lieu de culte, on discute, il y a des voitures. Cela peut gêner, surtout quand c'est à 5 heures du matin. Cela peut gêner le voisinage. Donc on a fait cela en collaboration avec eux, en les respectant un maximum et c'est des sujets compliqués. Justement on a fait ce travail en s'inscrivant dans le long terme avec eux on trouvant malgré tout une solution à court terme, parce qu'il faut prendre en considération la problématique à court terme et on s'inscrit dans l'avenir avec ce dispositif de bail emphytéotique à construction.

Mme MOTOT : Je me suis occupée moi aussi dès le départ, parce que je connais les personnes qui s'occupent de cette assemblée. Ils voulaient du terrain. Ils veulent du terrain parce qu'ils ont besoin de parking. Donc, la preuve en est ils demandent 3 000 m². Ils ont besoin de place. Vous nous dites, mettre cela en centre ville ... si je l'ai entendu. Croyez moi, cela n'a pas été simple de trouver cela. Il a fallu vraiment se demander où on pourrait essayer de satisfaire tout le monde et c'est comme cela qu'on en est arrivé à cela, avec eux. Tout a été fait avec eux, croyez-moi.

Mme MARTIG-DECÈS : Excusez-moi de rebondir. Ne prenez pas à la légère, M. RIESTER, à chaque fois vous dites, vous êtes fidèle à vous-même. Vous aussi,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

écoutez un peu votre opposition parce que sur l'année passée on a dit des choses. Vous nous avez toujours fait fi comme cela d'un revers de main. Il y a des choses qu'on a dit par exemple sur la Commission Départementale d'Équipement Commerciale, quand j'ai parlé d'urgence, vous m'avez ri au nez et bien preuve est de constater aujourd'hui que ce n'est pas fait. Mais ce n'est pas le sujet et ce n'est pas de cette importance là, je vous l'accorde, mais vous également écoutez un peu votre opposition. Comme je vous l'ai dit on est d'accord sur le fait de céder un terrain à la communauté musulmane. On ne va pas polémiquer sur cela. J'ai dit sur la méthode, nous ne sommes pas d'accord sur le bail emphytéotique. Je pense qu'il fallait s'inscrire véritablement sur la durée. Mais je le répète... cela va être long ce soir

M. RIESTER : Vous avez dit vous rebondissez, alors ne répétez pas les mêmes choses parce que sinon on ne va pas s'en sortir.

Mme MARTIG-DECÈS : Vous ne m'avez pas répondu sur l'aménagement du territoire de la ville haute. Notamment, par rapport à l'ouverture du lycée. Cette rue va être très fréquentée.

M. RIESTER : Vous ne m'avez pas posé la question sur l'ouverture du lycée.

Mme MARTIG-DECÈS : Il y a une possibilité que l'entrée du lycée se fasse par cette voie, donc qu'en est-il de cet aménagement ?

M. RIESTER : Soit vous posez des questions précises et je vous réponds précisément.

Mme MARTIG-DECÈS : Je vous demande quel aménagement du territoire sur la ville haute à 30 ans.

M. RIESTER : Là on va peut être faire une réunion spécifique parce que l'aménagement de la ville haute sur le quartier des Templiers dans 30 ans, on aura l'occasion d'en reparler, mais franchement je pense que ce n'est pas lié à la signature d'un bail emphytéotique avec l'association RAHMA.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE, M. TREGOAT du GROUPE LES VERTS, Mmes RABEY et SABATÉ)

Dit que le Bail mettra à la charge de l'association « RAHMA » de construire le bâtiment qui aura fait préalablement d'objet de l'obtention d'un permis de construire

Dit que le terrain d'assiette nécessaire à construction du bâtiment est de 3000 m², pris pour partie sur la parcelle cadastrée AD n°8.

Conclut un bail avec l'association RAHMA dont les caractéristiques sont les suivantes :

Le type : Bail à construction

La destination : construction d'un lieu de culte pour la communauté musulmane,

La durée : 60 ans,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le montant du loyer : redevance payable annuellement d'un montant de 600 euros indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction

Le pacte de préférence : sera annexé au bail à construction un pacte de préférence qui donnera la priorité d'acquisition au locataire en cas de vente par la ville de Coulommiers. Sa durée sera équivalente à la durée du bail

Autorise le maire ou son 1er adjoint à signer le bail à construction et les actes y afférents en l'étude de Maître Graeling.

Question n° 2

NOUVELLE DENOMINATION DU PARKING DE L'ILE

M. FEINDEL expose le projet de délibération.

Il est bon que, dans la mémoire collective, il reste le souvenir des activités anciennes, par exemple la sucrerie. Il reste un bâtiment qui rappelle qu'il y avait une fabrique de sucre à Coulommiers. On nous pose toujours la question : qu'est-ce qui s'est passé ?

Donc, il y a eu à l'endroit où nous sommes actuellement des tanneries. Il faut savoir qu'en 1170 le Comte Henri de Champagne a fait appel à des Tanneurs de Troyes pour venir s'implanter à Coulommiers. Coulommiers est une ville d'eau, mais ils ont rajouté en plus des brassets. Pour l'histoire, on peut être orgueilleux de savoir que Coulommiers possède 37 ponts et Paris que 36, c'est une petite histoire.

Les tanneurs ont donc pendant 700 ans, œuvré sur Coulommiers. Dommage que M. TREGOAT ne soit pas là parce que le M. TREGOAT de l'époque ne devait pas être content cela ne sentait pas bon. Il y avait 27 tanneries à Coulommiers qui ont fini par se réunir par quatre et c'est en 1870 que la famille CLAVÉ a permis de fédérer toutes ces usines. Nous avons des tanneries, ici, impasse Ménager, rue de Triangle au Moulin Trochard, rue Barbier. Toutes ces tanneries ont besoin qu'elles soient rappelées à la mémoire collective.

Lorsque M. BERTRAND a créé la tannerie de l'Hôtel de Ville, en 1830 il a apporté une grande extension. Il a eu la bonne idée d'avoir une fille qui s'est mariée avec un M. CLAVÉ qui a pris la succession de la tannerie. Il y avait donc ici à la place du Théâtre actuel et de l'autre côté du Morin, deux tanneries qui étaient reliées par une énorme courroie en cuir, bien entendu. A l'emplacement actuel du parking, là où il y a les maisons c'était la deuxième tannerie et là où il y a le parking, c'était les jardins. Malheureusement, la concurrence américaine a amené la fermeture des tanneries et en 1902 toutes les usines de tanneries ont fermé.

En 1903, la ville rachète la tannerie, la rase et construit le théâtre.

Nous voulons préserver la mémoire de ces tanneurs et vous demander l'autorisation de nommer le parking de l'Ile « parking des Tanneries (Bertrand et Clavé, tanneurs) ».

M. THIERRY : Puisqu'on en est à parler de dénomination de voie, je voudrais simplement M. le Maire rappeler que le lieu de culte doit se trouver rue Maurice Sujet, parce que nous avons voté et nous avons choisi, l'appellation Maurice Sujet pour cette rue, entre parenthèse, je voulais le signaler.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour ce qui est de la délibération de ce soir, moi je pense que la délibération qui nous est proposée me paraît tout droit sortir d'une caricature de Daumier. En effet, il suffirait qu'une personne honorable fasse part à plusieurs reprises de son souhait de voir renommer un espace public de la commune pour que l'actuelle municipalité accepte de rebaptiser un lieu. Je rappelle tout de même qu'il ne suffit pas de demander. En effet, les élus d'opposition ont manifesté suffisamment haut et fort, leur désaccord de voir effacer le nom de Salvador Allende des rues de la ville sans que la municipalité accepte de respecter la mémoire de ce grand démocrate, figure du XXème siècle. Nous avons même demandé, sans succès, qu'une nouvelle rue lui soit dédiée.

Certes, la tannerie fut une activité importante au XIXème siècle à Coulommiers et si nous saluons les industriels qui profitèrent de la présence de l'eau dans la ville pour y développer une activité lucrative pour eux, nous n'oublions pas davantage ces ouvriers hommes et femmes qui dans le même temps furent les bras du progrès et de la mécanisation. La municipalité actuelle ne souhaite pas honorer un métier disparu, il s'agit de rendre hommage à des bourgeois. Dans le vocabulaire contemporain, nous dirions des gérants d'entreprises. Les temps changent, les classes sociales restent. Les bourgeois d'aujourd'hui aux commandes de la Mairie peuvent ainsi honorer leurs pairs. Pour ma part, je me demande même si à Coulommiers, ce ne serait pas la nostalgie de l'ancien régime qui les motive s'amusant et se costumant en baron ou marquis pendant que le peuple subit de plein fouet la crise. Merci.

M. RIESTER : Je ne sais même pas s'il y a une réponse à faire.

M. THIERRY : Non, il n'y a pas de réponse.

M. RIESTER : Quand je vous disais que vous et Mme MARTIG-DECÈS vous étiez toujours fidèles à vous-mêmes, franchement si on pouvait transmettre cela à tous les Columériens, ce tissu d'âneries, parce que, excusez-moi, ce sont des âneries, ils seraient éclairés du niveau de l'opposition à Coulommiers, en tous cas, entre vous et Mme MARTIG-DECÈS. Franchement, revenir à la lutte des classes, dire que c'est parce que je suis chef d'entreprise que je veux nommer le Parking de l'Ile, Parking des tanneurs, mais c'est vraiment des âneries tellement basses qu'il ne faut pas que je m'énerve parce que franchement cela ne mérite pas. D'autre part, l'opération de la Princesse de Clèves, c'est costumé. Tout le monde est invité à venir pour ces moments où l'on profite du jardin et du Parc des Capucins, ensemble. Ce n'est pas une reconstitution de l'ancien régime parce que le Maire voudrait le faire. Vraiment, il faut aller chercher loin dans le sectarisme pour arriver à sortir un papier pareil M. THIERRY. Franchement, c'est stupéfiant, voilà, je crois qu'il n'y a rien d'autre à dire que cela dans le positif parce qu'on tombe vraiment bas dans le n'importe quoi.

Mme SABATÉ : J'ai une question très courte. Avec M. TRÉGOAT, on s'est interrogé sur le coût et les répercussions de cette opération, parce que Yvon TRÉGOAT parlait qu'à partir du moment où il y avait une dénomination différente cela implique un coût au niveau des cartes de France et des panneaux indicateurs. Donc, il voulait avoir une idée au niveau du budget, question concrète et rapide.

M. RIESTER : Il n'y a pas d'adresse postale, je crois au Parking de l'Ile, donc cela simplifie et sur les cartes de France, cela va se faire au fur et à mesure du temps, de toutes façons ça leur permet de revendre éventuellement des cartes. Enfin, non, je ne sais pas. Il n'y a pas d'impact.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Bon et bien, après cette sortie de M. THIERRY, on a du mal à s'en remettre. On va s'en remettre quand même, hein Solange !

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 3 abstentions (M. TREGOAT du GROUPE LES VERTS, Mmes RABEY et SABATÉ), 4 contre (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE),

décide de renommer le parking de l'Ile en « parking des Tanneries (Bertrand et Clavé, tanneurs) »

Question n° 3

CESSION DE TERRAIN A L'EURO SYMBOLIQUE AU SYNDICAT MIXTE DU CENTRE AQUATIQUE ET DU CINEMA POUR LA CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DESTINE A L'AMENAGEMENT DE PARKING

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Afin de pouvoir construire le cinéma pour lequel nous avons déjà débattu plusieurs fois, vous avez donc sur votre dossier la partie qui est intéressée par cette cession à l'euro symbolique qui représente 3 800 m² qui nous permettra de construire la structure de ce cinéma 4 salles. Dans le même vote, je vous demanderai aussi de faire une autorisation d'installation pour le lot B sur lequel sera fait le parking qui concerne ce cinéma. C'est la même cession du même type que nous avons fait pour la piscine.

Mme MARTIG-DECÈS : Ce ne sont pas simplement des questions quand l'opposition s'exprime, on peut aussi donner son point de vue. J'espère que ce sera le dernier, puisqu'on a l'impression qu'on rejoue à chaque fois la même scène, mais ce n'est pas grave ça fait répéter.

M. RIESTER : Ca fait rire tout le monde, c'est bien.

Mme MARTIG-DECÈS : C'est peut être la dernière fois, justement où l'on peut vous dire que vous faites une erreur de mettre ce cinéma à cet endroit là. C'est dommage que vous ne nous ayez pas écouté non plus sur cela. De mettre un cinéma dans une zone à dominante commerciale et sportive, de l'enlever du centre ville où beaucoup de personnes ne pourront pas y accéder, en tous cas pas facilement, sauf en prenant sa voiture mais comme à Coulommiers c'est le « tout voiture », donc c'est cohérent avec vos propos. Sérieusement, excusez-moi, je vais peut être parler un peu trop aménagement du territoire ce soir, mais franchement à un moment donné, il faudrait quand même vous poser et regarder comment vous concevez, en tous cas la localisation de services culturels ou de services publics tout simplement.

A la limite, M. RIESTER, par exemple vous auriez pu le mettre à côté de la Sucrierie pour faire un pôle culturel cela aurait eu un peu plus d'impact. En plus il y le bar-restaurant en face de la Sucrierie où on aurait pu avoir de la convivialité. Je pense qu'à un moment donné, il va falloir vous poser. Il va falloir regarder un petit peu quand

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

même tout ce que vous êtes en train de mettre en place sur Coulommiers, de toute manière il y aura des conséquences.

A ce titre M. RIESTER, nous avons voté l'année dernière une étude par la Chambre de Commerce et d'Industrie, sur justement le centre ville. Est-ce que cette étude a été faite ? Est-ce que nous pourrions en avoir les conclusions ?

M. RIESTER : Donc, vous voulez que ce soit plus près du centre ville et vous voulez le mettre à la Sucrerie. Franchement votre logique est implacable. Excusez-moi, mais c'est tellement gros et vous permettez de mettre un tout petit peu d'humour là-dessus parce que...

M. THIERRY : Il y a un pôle culturel là bas.

Mme MARTIG-DECÈS : (inaudible micro fermé)

M. RIESTER : D'accord, je vais vous répondre. Donc, vous vouliez mettre cela en centre ville à la Sucrerie. Je continue de vous dire que là où c'est, c'est pour moi en centre ville et beaucoup plus en centre ville que la Sucrerie. C'est à proximité d'un quartier qui est en train de naître qui est le quartier de la Talemouse et qui est aussi à proximité du quartier de Vaux. D'autre part, il suffit de traverser le Parc des Capucins pour être aussi à l'église. L'église en général, c'est au centre du village et en l'occurrence au centre de la ville. Attendez, vous pouvez me laisser parler, je vous ai laissé parler. Je vous ai déjà posé la question, mais vous avez été incapable de me citer quelque chose si ce n'est de la mettre à 50 mètres ou alors la Sucrerie, mais vous ne me l'aviez pas fait, c'est-à-dire à l'entrée du Parc des Capucins. Je vous avais demandé où vous imaginiez construire un nouveau cinéma, étant donné les problématiques de concentration dans le centre ville, autour de la Place du Marché ou de l'Hôtel de ville, parce qu'il n'y a pas de terrain pour le faire. Donc, c'était un terrain à proximité du centre ville et qui, je suis désolé, permet une accessibilité à pied très facile. C'est géographiquement au centre de la ville, ensuite vous verrez quand vous dites « le tout voiture à Coulommiers » c'est encore le meilleur de l'année, caricature, vous êtes la reine de la caricature et vous le montrez à nouveau. Ce n'est absolument pas tout voiture à Coulommiers, puisque nous sommes en train de créer des liaisons douces nous sommes en train de refaire totalement les circuits de bus urbains en renforçant et on y reviendra tout à l'heure, en renforçant les fréquences de circulation de bus, en faisant en sorte qu'il y ait des navettes qui commencent plus tôt le matin et qui finissent plus tard le soir pour que les trains soient desservis. Ces nouveaux circuits de bus desserviront des endroits qui ne sont actuellement pas desservis, notamment une partie de la zone industrielle et certains hameaux et quartiers qui ne sont pas suffisamment desservis. On va mettre des bus plus adaptés pour passer dans des petites rues du centre. On va renouveler les bus pour avoir des bus hybrides qui permettront moins de consommation. Si c'est dans le budget Mme MARTIG-DECÈS vous voyez. Il faut bien lire le budget avec attention. Vous verrez donc que Coulommiers, contrairement à ce que vous dites, ce n'est pas le budget tout voiture, justement parce qu'on est convaincus que le transport en commun à Coulommiers, c'est quelque chose d'important.

Pour en revenir au cinéma, c'est un projet fantastique, qui va permettre d'avoir (ben, c'est pas toujours ce que vous disiez). C'est un projet fantastique qui permet qu'un exploitant remarquable du centre ville de Coulommiers, M. KLISARIC, puisse continuer à faire son métier, qui est le métier d'exploitant de salles et notamment de salles avec un angle « Art et Essais » très développé, puisqu'il aura maintenant quatre

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

salles au lieu de deux. Deux grandes salles qui permettront d'avoir une programmation grand public et deux salles plus confidentielles « Art et Essais » qui seront des salles plus petites. C'est un projet qui est partagé par la Région, partagé par le Conseil Général de Seine et Marne sur quatre implantations. Je le rappelle, sur quatre implantations Provins, la Ferté sous Jouarre, La Ferté Gaucher et Coulommiers. C'est un projet intercommunal puisque c'est le Syndicat Mixte de Coulommiers qui est composé notamment de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers et de la Communauté de Communes de l'avenir des Trois Rivières qui va être maître d'ouvrage sur ce projet. En plus, c'est un projet et dont on peut, je crois s'en réjouir et en être fier. D'autre part, après avoir mûrement réfléchi parce qu'on ne fait pas les choses comme cela « entre la poire et le fromage ». On a beaucoup réfléchi, avec de nombreux élus du territoire. Parce que vous pensez Columérienne, c'est très bien moi aussi, je pense Columérien mais je pense aussi élu du territoire et pour les élus de territoire c'est-à-dire des communes qui vont co-financer ce projet de cinéma, il était important aussi que ce soit un lieu où l'on puisse venir en voiture, c'est ce que je vous avais expliqué. Pour les Columériens, ils pourront venir en bus et à pied pour ceux qui habitent en centre ville. Ce sera plus facile pour ceux qui habitent à Vaux de venir au cinéma que d'aller actuellement à celui qui est en face de l'hôtel de ville. Les Columériens ce ne sont pas que les habitants du centre ville, ce sont aussi les habitants de Vaux et du quartier des Templiers. Donc vous voyez qu'on a réfléchi à tout cela, que c'est un endroit où en plus les gens pourront bénéficier d'une après midi culturelle en allant au musée, en allant au Parc des Capucins, à la bibliothèque, pourront profiter de tout ce que peut offrir culturellement Coulommiers à proximité, à pied et pas en voiture. Je crois que justement cet emplacement est un très bon emplacement. Quant à la caricature que vous voulez en faire, c'est-à-dire, de dire que ce serait en zone industrielle avec le centre Leclerc ou avec je ne sais quel commerce de périphérie, c'est franchement, non seulement exagéré, mais pas la réalité, puisque ce terrain c'est plutôt un terrain de centre ville plutôt qu'un terrain en zone industrielle.

M. THIERRY : Moi, il m'arrive plutôt d'aller au cinéma le soir et je vais vous poser la question. C'est-à-dire que quand j'ai l'habitude de venir en centre ville à côté de la mairie et à pied. Quand je vais me rendre dans les nouvelles salles, par où vais-je passer ? C'est-à-dire que je vais traverser le Parc des Capucins le soir ? Le Parc des Capucins restera ouvert jusqu'à la fermeture des séances ?

M. RIESTER : Vous passerez par le Parc des Sports.

M. THIERRY : Donc, il faudra traverser le Parc des Sports. Je prends la rue du Bord de l'eau, je traverse tout le Parc des Sports.

M. RIESTER : Oui et vous arrivez pile poil au cinéma.

M. THIERRY : Ma grand-mère, le soir, elle ne va pas aller au cinéma, M. le Maire.

M. RIESTER : Elle habite où votre grand-mère, M. THIERRY ?

M. THIERRY : Elle habite aux Grands Maisons.

M. RIESTER : Elle ira à pied. Ce n'est pas plus loin d'aller là où on va mettre le cinéma, c'est-à-dire à côté de la piscine que de venir au centre ville ici. Si elle y va en bus, elle ira en bus de la meilleure façon du monde, au cinéma là où on va le mettre, comme en centre ville, ici en face de l'hôtel de ville, donc pas de caricature et puis

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : Mais je pense qu'elle ne traversera pas le Parc des Sports M. le Maire, c'est tout ce que je voulais dire.

M. RIESTER : Mais pourquoi, voulez-vous qu'elle traverse le Parc des Sports en venant de la rue des Grands Maisons.

M. THIERRY : On prend la Rue Delsol, la rue de Varennes, la Rue Le Valentin.

M. RIESTER : Je vous montrerai un autre chemin.

M. THIERRY : On ne va pas passer par la Place du 27 août, M. le Maire.

M. RIESTER : Et pourquoi pas. Allez, on va arrêter cela parce que c'est ridicule.

M. THEVENOT : On l'a déjà dit, mais je crois que Mme MARTIG et M. THIERRY sont complètement sourds. On vous a expliqué que ce projet porte sur 25 000 habitants, c'est la zone de chalandise de Coulommiers. Coulommiers ne représente que la moitié. Pourquoi voulez-vous faire de l'ethnocentrisme et mettre cela au milieu de Coulommiers. On vous a déjà expliqué que c'est un projet de collectivités. La meilleure chose que vous puissiez faire pour attirer les petits villages et les communes de l'intercommunalité, c'est justement de leur montrer qu'on ne fait pas cela que pour Coulommiers. C'est justement de montrer à ces villages qu'on prend en compte leurs soucis. Vous avez la moitié des personnes, soit 13 000 personnes qui ne sont pas de Coulommiers. L'objectif de ce cinéma, c'est d'éviter qu'elles aillent à Marne la Vallée ou ailleurs et donc ces personnes prennent leur voiture. Vous ne pouvez pas les faire rentrer dans le centre ville. Seulement, vous faites exprès de faire de la communication pour faire peur. Vous passez votre temps à faire peur aux gens.

M. THIERRY : Mais pas du tout. Nous sommes au Conseil Municipal de Coulommiers.

M. RIESTER : Attendez M. THIERRY. Je ne vous ai pas donné la parole. La parole à Mme SABATÉ, ensuite à Mme MARTIG-DECÈS, ensuite M. THIERRY s'il le souhaite.

Mme SABATÉ : Merci M. le Maire. Je me fais l'écho d'Yvon TRÉGOAT. Si nous sommes tous très impliqués dans cet événement culturel que va être la construction de ce cinéma, Yvon TREGOAT souhaiterait que l'on puisse revoir cette histoire de zone inondable qui lui fait très très peur et la question du bâtiment HQE, il est très porté la dessus. Parce que les réponses que vous lui avez faites ne l'ont pas complètement convaincu et il s'interroge très fortement sur le sujet, donc si on peut le rassurer. Merci.

M. RIESTER : Alors, sur la partie inondation, cela s'est vu et revu avec la police de l'eau, avec les architectes cela ce n'est vraiment pas un souci. Un technicien pourra le rassurer, en l'occurrence le Directeur des Services Techniques pour bien lui préciser justement que tout cela a été fait en tenant compte de la zone d'inondation. Pour ce qui concerne le HQE, c'est un bâtiment HQE. On n'est pas totalement HQE. HQE, c'est une norme complexe puisqu'il y a plusieurs critères, il y a différentes normes. Il y a un certain nombre de normes qui sont HQE qui nous permettent d'avoir la norme HQE et cela je le rassurerai, je lui montrerai si c'est nécessaire.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme MARTIG-DECÈS : J'en ai un peu marre des attaques personnelles, je vous l'avoue. Donc, à un moment donné, je pense qu'il va falloir que cela s'arrête. Mais je vais passer rapidement pour répondre à l'attaque qui nous a été lancée. Si on souhaite que le cinéma reste en centre ville, c'est tout simplement pour l'attractivité du centre ville. Effectivement, les gens des communes voisines ne viennent pas exclusivement à Coulommiers pour voir un cinéma. Ils viennent pour manger, pour boire un café, acheter des vêtements, pour aller chez le coiffeur. Donc, ne me dites pas que les gens qui sont à l'extérieur vont venir spécifiquement pour le cinéma. Le but que le cinéma soit dans le centre ville, c'est pour son attractivité. Mais cela vous le verrez dans quelques temps.

M. THIERRY : Moi, je voulais simplement dire que nous sommes des élus Columériens. Effectivement, autour de cette table nous nous faisons les porte-paroles des Columériens. Tout simplement, si M. THEVENOT ne comprend pas cela c'est son problème.

M. RIESTER : M. THEVENOT comprend très bien cela. Simplement, les Columériens, ils ont besoin aussi qu'on leur explique les choses sur le fait qu'on travaille avec d'autres communes qui sont autour de Coulommiers et que cela nous permet d'avancer sur des projets en commun, que l'union fait la force et que pour travailler avec nos voisins, il faut discuter. Il faut se mettre autour de la table et il faut prendre aussi en considération, si on veut qu'ils financent et qu'ils profitent aussi des services qui profitent aux Columériens, qu'on prenne en compte leurs besoins, leurs attentes et donc qu'on les considère et qu'on les respecte.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 27 voix pour, 2 abstentions (M. TREGOAT du GROUPE LES VERTS, Mme RABEY), 4 contre (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE),

-annule la délibération 06/151 du 26 juin 2006,

- cède à l'euro symbolique au Syndicat Mixte du Centre Aquatique et du Cinéma une parcelle de terrain rue Marcel Clavier cadastrée section BH 39 (voir plan ci-joint) pour une surface indicative de 4 086 m² qui sera établie précisément par un plan de division.

- autorise le Maire ou son premier adjoint à signer l'acte de cession et toutes pièces utiles à la passation de ce dernier, qui sera établi en l'étude de Maîtres DOZINEL-GRAELING, notaires à Coulommiers.

-autorise le Maire ou son 1er adjoint à signer la convention de mise à disposition du terrain destiné à l'aménagement du parking

Question n° 4

AUTORISATION DE SIGNER LE PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Initialement, la construction de l'aire d'accueil des gens du voyage avait été lancée par la ville de Coulommiers sur des terrains de la ville de Coulommiers et l'Intercommunalité a pris la compétence « construction, entretien et gestion de l'aire

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

d'accueil des gens du voyage » c'est la raison pour laquelle, je vous demande de faire un transfert tant en ce qui concerne le foncier que le budget à l'Intercommunalité.

Mme SABATÉ : Je suis toujours le porte parole d'Yvon TRÉGOAT qui souhaitait vous demander si vous pouviez solliciter Guy DHORBAIT pour faire une visite officielle par les exécutifs ADOMA qui ont le mandat de gestion.

M. AUBRY : M. TRÉGOAT a pris rendez-vous avec M. DHORBAIT la semaine prochaine. Le rendez-vous est pris, ils mettront en place cette visite.

Mme SABATÉ : C'est fait. Il ne m'a pas tenue informée, c'est pour cela.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer le procès-verbal constatant la mise à disposition des biens et le transfert des contrats, suite au transfert de la compétence « construction, entretien et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Coulommiers » à la Communauté de communes de la Brie des Templiers.

Question n° 5

EXTENSION DE COMPETENCE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE POUR LA CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DES VILLES DE COULOMMIERS ET MOUROUX

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Le Syndicat qui a été créé pour la construction de la station d'épuration avait juste pour vocation la construction de la station d'épuration. Maintenant que la construction va commencer dans quelques semaines, il est bon de prévoir sa gestion. C'est la raison pour laquelle, il est nécessaire de changer les statuts c'est-à-dire de transformer les statuts du syndicat pour la construction, il faut mettre pour la construction et la gestion de la future station d'épuration.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Approuve le projet d'extension de la compétence « exploitation de la nouvelle station d'épuration » au profit du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la construction de la Station d'Épuration des communes de Coulommiers et Mouroux.

- Approuve les statuts modifiés du SIVU, annexés à la présente délibération.

- Précise que le Maire sera chargé d'exécuter la présente délibération entant que de besoin.

- Précise que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet et au Président du SIVU.

Question n° 6

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTES
DU SERVICE JEUNESSE

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

Si vous permettez M. le Maire, je vais présenter la question 6 et 7.

M. RIESTER : Je vous le permets Mme DELOISY.

Mme DELOISY : Considérant la volonté de simplifier la lecture des actes pris depuis 2001 et de les regrouper dans un seul et même document, il est proposé une nouvelle rédaction des actes constitutifs de la régie de recettes (question 6) et d'avances (question 7). La trésorerie principale avec qui nous avons travaillé à la nouvelle rédaction des documents, nous ayant fait part des ses remarques après la distribution du dossier du Conseil Municipal, il a été déposé sur table la version validée par la trésorerie. Pour votre information, les modifications apportées par la Trésorerie portent :

Pour la régie de recettes :

Article 3 - pas de possibilité d'encaisser des parents les remboursements des frais médicaux avancés, c'est une disposition annulée.

Article 4 - Les recettes désignées de l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrements suivants :

- chèques bancaires, numéraires, chèque vacances, bons loisirs.

Les virements bancaires - disposition supprimée depuis la clôture du compte de dépôt de fonds.

Article 10 - en cas d'absence, le régisseur est remplacé par un mandataire suppléant.

Pour la régie d'avances :

Article 1 - Il est ajouté aux dépenses possibles l'achat de traveler chèques

Article 2 - Cette régie est installée au service jeunesse à la Mairie de Coulommiers.

Des dépenses pourront être effectuées dans les maisons des loisirs des Templiers et de Vaux, conformément aux décisions portant création des sous-régies d'avances qui seront prises.

Article 7 – en cas d'absence le régisseur est remplacé par le mandataire suppléant.

Article 8 – les dépenses sont payées en numéraires ou par chèques.

Afin de faciliter le fonctionnement de la régie, un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur es-qualité.

Voilà les changements qui ont été faits.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSE :

- d'annuler les actes n° 02/158 du 25 juin 2002 et n°05/189 du 7 septembre 2005 portant modification de l'acte constitutif de la régie de recettes ;
- de modifier l'acte constitutif de la régie de recettes comme suit :

Article 1 : Il est institué auprès du service jeunesse de la Ville de Coulommiers une régie de recettes.

Article 2 : Cette régie est installée au service jeunesse de la Mairie de Coulommiers 77120, 13, rue du Général de Gaulle. Les recettes pourront être encaissées dans les Maisons des loisirs des Templiers et de Vaux et la mairie conformément aux décisions portant création des sous régie de recettes n°08/215, n°08/217 et n°08/219 du 30/06/2008

Article 3 : La régie encaisse les participations des familles donnant le droit de participer aux activités développées par le service jeunesse.

Article 4 : Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- chèque bancaire
- numéraire
- chèques vacances
- Bons Loisirs

Article 5 : le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 000 euros.

Article 6 : Le régisseur, désigné par le Maire, sur avis conforme du comptable, est tenu de verser au comptable assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 5 et toutes les fins de mois.

Article 7 : Le régisseur verse auprès du comptable assignataire la totalité des justificatifs des opérations de recettes toutes les fins de mois.

Article 8 : Vu le montant maximum de l'encaisse fixé, le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement.

Article 9 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 10 : En cas d'absence, le régisseur est remplacé par un mandataire suppléant

Article 11 : Le Maire et le comptable assignataire de la Ville de Coulommiers, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente .

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE ,M. TREGOAT du GROUPE LES VERTS, Mmes RABEY et SABATÉ)

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après examen et délibéré, le conseil Municipal ;

DECIDE

d'annuler les actes n° 02/158 du 25 juin 2002 et n°05/189 du 7 septembre 2005 portant modification de l'acte constitutif de la régie de recettes ;
de modifier l'acte constitutif de la régie de recettes comme susvisé.

Question n° 7

NOUVELLE REDACTION DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE D'AVANCES DU SERVICE JEUNESSE

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

Pour répondre à la volonté de simplifier la lecture des actes pris depuis 2001, il est proposé de les regrouper dans un seul et même document.

L'acte constitutif de la régie d'avances est rédigé comme suit :

PROPOSE :

d'annuler les délibérations n° 03/44 du 3 février 2003, n°07/76 du 12 mars 2007, n°08/165 du 26 mai 2008 portant modification de l'acte constitutif de la régie d'avances

de dire que l'acte constitutif de la régie d'avances est rédigé comme suit :

Article 1 : Il est institué auprès du service jeunesse de la Ville de Coulommiers une régie d'avances pour le paiement des dépenses suivantes dans la limite de 1000 euros par opération :

- Dépenses de petites fournitures
- Dépenses liées à l'achat de nourriture et boissons pendant les sorties et les séjours
- Dépenses liées à l'achat de cartes de télécommunications
- Dépenses liées aux frais postaux
- Dépenses liées aux transports pour les séjours
- Dépenses liées à l'achat de produits hygiéniques
- Dépenses liées à des dépannages et réparations de véhicules
- Dépenses liées à l'achat de produits photographiques et développement
- Dépenses liées à l'achat de piles, gaz (camping)
- Dépenses liées aux prestations de service
- Dépenses liées au règlement de caution
- Dépenses liées aux frais de change
- Dépenses liées aux frais médicaux avancés par la régie dans le cadre de visites médicales, d'achats de médicaments lors des sorties ou séjours.
- Dépenses liées à l'achat de Travellers Chèques

Article 2 : Cette régie est installée au service jeunesse à la Mairie de Coulommiers 77120, 13, rue du Général de Gaulle. Des dépenses pourront être effectuées dans les Maisons des loisirs des Templiers et de Vaux conformément aux décisions portant création des sous régie d'avances qui seront prises.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Article 3 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur sera conforme à l'instruction codificatrice 98-037 ABM du 20 février 1998, titre 1, chapitre 2 indiquant que le montant maximum de l'avance mis à disposition du régisseur ne doit pas excéder le 6^{ème} du montant prévisible des dépenses annuelles à payer.

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1500 euros en numéraire et 1500 euros sur le compte de dépôt de fonds.

Article 4 : Le régisseur, désigné par le Maire, sur avis conforme du comptable, doit verser la totalité des pièces justificatives des dépenses payées toutes les fins de mois.

Article 5 : Le régisseur est soumis à un cautionnement de 300 euros.

Article 6 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 7 : en cas d'absence, le régisseur est remplacé par le mandataire suppléant

Article 8 : Les dépenses sont payées en numéraire, par chèque, et afin de faciliter le fonctionnement de la régie, un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur es qualité.

Article 9 : Le Maire et le comptable assignataire de la Ville de Coulommiers, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE, M. TREGOAT du GROUPE LES VERTS, Mmes RABEY et SABATÉ),

DECIDE

d'annuler les délibérations n° 03/44 du 3 février 2003, n°07/76 du 12 mars 2007, n°08/165 du 26 mai 2008 portant modification de l'acte constitutif de la régie d'avances

de dire que l'acte constitutif de la régie d'avances est rédigé comme susvisé.

Question n° 8

RENOVATION DE L'HOTEL DE VILLE – MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE DE TRAVAUX

M. FRÉMONT expose le projet de délibération.

Par délibération du 23 juin 2008, le Conseil Municipal a approuvé le programme de rénovation de l'Hôtel de Ville et voté une autorisation de programme d'un montant total de 818 000 euros TTC sur une durée de deux ans.

Les études d'avant projet et de projet portent l'estimation des travaux à 696 000 € HT pour les raisons suivantes :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- nécessité de réaliser des fondations spéciales (puits ou micro-pieux) pour la construction de l'ascenseur
- surcoûts liés au choix de parois entièrement vitrées par la maîtrise d'ouvrage

Le montant total de l'opération s'élève à 762 297 euros HT, soit 911 707,21 euros TTC décomposé comme suit :

Travaux : 696 000 € HT

Maîtrise d'œuvre : 55 680 € HT

coordination sécurité et protection de la santé : 3 560 € HT

contrôle technique : 4 600 € HT

étude géotechnique : 2 457 € HT

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux, de modifier l'autorisation de programme en conséquence et d'autoriser le Maire à signer les futurs marchés de travaux.

Il sera en outre nécessaire de conclure un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement B et N / ATELUX afin d'adapter la rémunération du maître d'œuvre au coût prévisionnel des travaux et de lui confier une mission « Ordonnancement Pilotage Coordination » (OPC). Pour mémoire le taux de rémunération du maître d'œuvre est fixé à 6 % du coût prévisionnel des travaux, ce qui fait passer la rémunération du maître d'œuvre de 36 372,00 € HT à 41 760 € HT, pour sa mission de base. Le coût de la mission OPC est fixé à 2 % du coût prévisionnel des travaux, soit 13 920 € HT.

La majorité de ces modifications est due à l'architecte des bâtiments de France qui nous a demandé de revoir un certain nombre de choses sur la façade et sur le bâtiment annexe par lequel passeront les personnes handicapées.

M. THIERRY : Comment est organisée la Mairie de Coulommiers ? Faisant face à ce que nous appelons l'Hôtel de Ville, se trouvent des bâtiments anciens recevant les services de l'administration municipale. Les travaux supplémentaires que l'on nous propose d'accepter concernent uniquement l'immeuble noble qu'occupe M. le Maire, la Conseillère Générale et les premiers personnages de la commune. De l'autre côté de la Place, là même où est reçu le plus grand nombre des Columériens, le public se rendant en Mairie, les travaux se font attendre depuis bien longtemps. Les études ont pourtant été faites, mais la priorité n'est pas ici. A attendre, nous savons bien qu'un jour viendra où on sera obligé de nous en occuper.

Dans le hall du bâtiment servant de salle d'attente en bas de l'escalier de distribution de l'immeuble, six chaises occupent l'espace autour d'une photocopieuse et des tableaux d'affichage réglementaire ou associatif. Le public attend dans ce hall d'entrée pour un rendez-vous avec un adjoint, pour l'état civil ou pour les affaires générales. Les représentants des associations bénéficiant d'une boîte à lettres vont et viennent, traversant le hall, tout comme ceux qui se dirigent vers les bureaux situés à l'étage. L'accueil du public pour l'obtention d'une pièce d'identité, d'une carte ou d'un passeport se fait sans aucune confidentialité, le bureau étant ouvert sur le hall. Le personnel communal travaille dans des espaces et des conditions que je qualifie d'inacceptable. Comme me disait une adjointe, samedi dernier, le sol est même à refaire. En cette période de crise, constater que les dépenses vont d'abord se tourner vers l'hôtel de ville et que l'on y ajoute encore des travaux est purement révoltant.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Comme on le voit au niveau national, où M. le Président commence d'abord par penser à lui-même et à ses amis avant de s'intéresser aux citoyens, les plus modestes, le premier magistrat de Coulommiers adhère à la même logique. L'Hôtel de Ville d'abord et l'accueil des Columériens attendra que la municipalité veuille bien se soucier de la qualité du Service public. Et pourtant le fameux service public est en ligne de mire de toutes les réformes entre guillemets auxquelles nous faisons face aujourd'hui Justice, Education, Santé. M. le Maire, arrêtez de promouvoir l'audio visuel et ses décodeurs et s'il vous plaît, travaillez l'accueil et le service public dans notre Mairie. Merci.

M. RIESTER : Je vais quand même réexpliquer certaines choses, au-delà du ton et du mélange des genres, entre le national et le local. Je laisserai évidemment chaque conseiller et les personnes qui assistent à cette assemblée faire leur propre jugement. Simplement, d'abord les travaux qui sont mentionnés là, c'est pour la mise en place de l'accessibilité des personnes handicapées à l'hôtel de ville de Coulommiers. Etant donné que l'hôtel de ville est de dimensions modestes, nous ne pouvions pas insérer l'ascenseur à l'intérieur, sans faire des travaux là pour le coup, monumentaux et perturber les équilibres de l'Hôtel de ville. L'architecte nous a donc proposé une solution externe avec une cage d'ascenseur en verre qui permet d'éviter de perturber l'équilibre général de l'hôtel de ville et surtout de permettre l'accessibilité aux handicapés, aux Columériens et à celles et ceux qui viennent à l'hôtel de ville. Je vais y revenir. Comme ce sont des travaux extérieurs à l'hôtel de ville, on en profite et c'est une demande de nombreux Columériens depuis des années de refaire le ravalement de l'Hôtel de ville qui en a bien besoin. Il suffit de se rendre à l'extérieur de l'hôtel de ville pour voir à quel niveau d'esthétique c'est. C'est vraiment pas beau et sale. D'autre part, étant donné qu'il n'y a plus de couche de protection, il y a des infiltrations d'eau qui remettent en cause le fondement même de cet hôtel de ville, donc il est nécessaire de faire le ravalement.

D'autre part, M. THIERRY, il n'y a pas que le Maire et la Conseillère générale qui viennent à l'hôtel de ville de Coulommiers, il y a tous les gens qui viennent pour rencontrer le Maire, rencontrer la Direction Générale des Services et surtout qui viennent pour les mariages, qui viennent pour les cérémonies officielles, qui viennent pour les réceptions patriotiques, qui viennent pour les réunions diverses et variées, puisque nous faisons régulièrement des réunions à l'hôtel de ville de Coulommiers. C'est le lieu de rassemblement des citoyens. C'est la maison de tous. Alors, certes j'ai mon bureau puisque c'est le bureau du Maire, mais c'est avant tout la salle des mariages et les salles qui sont autour à l'hôtel de ville, réservées pour les moments où les citoyens de Coulommiers se retrouvent pour partager un certain nombre d'événements, un mariage, les fêtes patriotiques, les remises de médailles, les réunions avec les Maires des communes aux alentours et c'est important qu'il y ait une accessibilité handicapée pour cet hôtel de ville. C'était là aussi une demande et même une nécessité de le faire. Nous le faisons et c'est à mon sens, tout à fait logique.

D'autre part, concernant les services administratifs, je partage tout à fait votre avis sur le fait de dire que c'est nécessaire de mettre à disposition des personnels et des Columériens un bâtiment administratif plus moderne. C'est ce sur quoi nous avons travaillé avec l'équipe précédente et nous avons pris la décision, même budgété les travaux dans le bâtiment administratif en face de l'Hôtel de Ville. Sauf que nous avons eu une mauvaise surprise. Cela arrive à tout le monde. Mauvaise surprise, sur le fait que le bâtiment en face n'avait pas de fondation et que pour entreprendre des travaux de rénovation, notamment d'accessibilité handicapés, il était nécessaire de faire des travaux lourds de fondations avec des micro pieux. Je vous rappelle, pour les

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Columériens qui connaissent un peu Coulommiers que le centre de Coulommiers autour du Grand Morin est un ancien marécage. Le sol ne tient pas et qu'il est nécessaire d'avoir des vraies fondations pour que des bâtiments puissent sur le long terme tenir. Donc, à partir du moment où il faut faire des micro pieux, c'est-à-dire refaire les fondations, il faut faire déménager les gens qui travaillent dans les bâtiments et donc il nous a semblé absolument pas adapté et surtout hors de prix et avec des conséquences à la fois pour les personnels en termes de qualité de travail et à la fois en termes de perturbations des services, des conséquences trop importantes, nous avons réfléchi à d'autres solutions. Il s'est trouvé que le Conseil Général de Seine et Marne avait besoin d'agrandir son Unité d'Action Sociale qui, d'ailleurs je le rappelle ici, est une unité d'action sociale installée dans la ville de Coulommiers mais qui concerne non seulement le canton de Coulommiers, mais le canton de La Ferté Sous Jouarre, de Rebais, de la Ferté Gaucher etc. Donc ce n'est pas simplement pour la ville de Coulommiers. On a rencontré les services du Conseil Général et on a imaginé de faire une opération, ce qu'on appelle « tiroir », c'est-à-dire qu'on puisse mettre à disposition du Conseil Général un terrain. Plusieurs possibilités. On travaille notamment sur une solution sur le foirail de la Sucrerie, qui permette à l'Unité d'Action Sociale et donc au Conseil Général d'avoir un nouveau bâtiment et on récupérerait pour les services administratifs de la ville, un bâtiment historique important c'est l'ancienne gendarmerie qui se situe en face de l'église et à l'angle du Commissariat. On a fait toutes les simulations, cela correspondrait tout à fait bien à nos besoins ce qui permettrait de ne pas avoir à faire de déménagement, donc de ne pas avoir de coût de déménagement de ne pas avoir la perturbation, surtout, du déménagement et d'avoir à échéance rapide, un nouveau bâtiment administratif répondant aux besoins des Columériens. Donc on a une solution qui me semble la plus adaptée possible pour à la fois trouver des destinations au patrimoine ancien de la ville parce que c'est toujours important de maintenir le patrimoine de la ville, encore faut-il lui trouver une destination. C'est ce que je rappelle, nous avons avec l'équipe précédente sous l'impulsion de Guy DRUT, fait avec la bibliothèque. Ce n'était pas évident de réutiliser un bâtiment au patrimoine historique comme celui-là et en faire une bibliothèque. C'était audacieux mais c'est quand même une bonne idée parce que cela a une utilité d'avoir un patrimoine historique tout en le conservant et en lui donnant une utilité. C'est ce qu'on veut faire avec l'Unité d'Action Sociale qui est actuellement dans l'ancienne gendarmerie de Coulommiers, qui deviendraient les bâtiments administratifs de la ville. On est en négociation, en discussion avec le Conseil Général pour les modalités financières et sur les modalités dans le temps. Mais à partir du moment où il y a la volonté de faire de part et d'autre, je ne suis absolument pas inquiet sur l'issue de ces négociations.

D'autre part, puisque c'est une priorité de cette majorité de tenir compte de la qualité de service aux Columériens et des conditions de travail des personnels de la ville. On a la chance à Coulommiers d'avoir des équipes municipales de très, très grande qualité et c'est la raison pour laquelle, nous avons dans le budget 2009, inscrit le début des travaux et du programme d'investissement pour mettre à disposition du personnel de la ville de Coulommiers et donc des Columériens, un nouveau Centre Technique Municipal regroupant tous les services techniques, c'est-à-dire le CTM, les Espaces verts, la Direction des Services Techniques, le service voirie etc. dans le même lieu qui sera, évidemment, HQE. Il y aura un accueil pour le public qui veut avoir des renseignements en matière d'urbanisme par exemple et donc on aura quasiment en à peu près un mandat, fait un nouveau centre technique municipal pour le personnel de la ville. On aura des bâtiments administratifs en préservant le patrimoine de Coulommiers avec la récupération des locaux de l'Unité d'Action Sociale actuellement occupés par le Conseil Général et un hôtel de ville ravalé et avec un accès handicapé permettant à tous

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

les Columériens qui viennent régulièrement à l'hôtel de ville y compris ceux qui malheureusement ont des problématiques de mobilité de pouvoir venir, notamment dans cette salle.

M. THIERRY : Vous n'avez pas peur que les services sociaux sur la Sucrerie, ce soit un peu loin du centre ville ?

M. RIESTER : Je vous ai déjà expliqué le truc, mais je vous le redis. Je vous l'ai déjà dit lors d'un précédent conseil municipal. Je vous le redis. La question est finie ou pas ?

M. THIERRY : J'apprends des choses ce soir.

M. RIESTER : Non, vous ne l'apprenez pas. On a déjà évoqué ce sujet là lors d'un précédent conseil municipal.

M. THIERRY : Non, M. le Maire. Ecoutez, j'ai le droit d'être inquiet. Quand je vois que vous avez été mettre les services techniques sur la zone industrielle.

M. RIESTER : Quoi ?

M. THIERRY : Vous vous souvenez, dans la précédente mandature on a été mettre les services technique dans la zone industrielle.

M. RIESTER : Absolument pas. Ce n'était pas la présente mandature.

M. THIERRY : Ce n'était pas la précédente mandature, mais vous étiez élu M. le Maire.

M. RIESTER : Je veux bien qu'on revienne sur les décisions qui ont été prises, il y a vingt ans ou trente ans, mais là ce qui m'intéresse c'est l'avenir M. THIERRY. Alors, allez-y posez votre question, je vais vous répondre.

M. THIERRY : Je voudrais savoir si vous pensez qu'une bonne fois pour toute on va se poser et si vous alliez vous poser toutes les questions pour implanter les services au bon endroit en étudiant, à savoir si c'est là ou pas là. Je vous rappelle que quand la poste a déménagé, on devait avoir des services administratifs aussi, à côté de la poste. Vous vous souvenez quand même ? Je vous demande simplement, lorsque vous vous déciderez d'implanter les services administratifs d'avoir bien réfléchi où vous les mettez. Voilà c'est tout.

M. RIESTER : C'est un conseil vraiment intéressant de réfléchir avant de prendre les décisions. Cela ne va pas être simple mais on va essayer de prendre note de vos conseils de réfléchir avant de prendre des décisions. C'est ce qu'on essaye un tout petit peu de faire et d'autre part concernant, je vous le rappelle, l'unité d'action sociale, c'est absolument pas des services municipaux, ce sont des services qui sont gérés par le Conseil Général de Seine et Marne et qu'un des enjeux pour la ville de Coulommiers, c'est de conserver à Coulommiers ces services. Je reprendrais tout ce qu'à dit M. THEVENOT tout à l'heure c'était parfait. Arrêtons aussi d'imaginer que nous sommes « Columéro-Columériens ». On est dans un environnement et qu'une de nos responsabilités en tant qu'élu, c'est de faire en sorte que celles et ceux qui sont collectivités, Communes, Conseil Général, Conseil Régional, Etat qui interviennent sur notre territoire interviennent positivement pour les Columériens. Il nous semble

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

intéressant de conserver à Coulommiers l'Unité d'Action Sociale du secteur. Je vous rappelle que de nombreuses communes que ce soit la Ferté Gaucher, Rebais, la Ferté sous Jouarre. Ces communes ne demandent que cela de récupérer l'Unité d'Action Sociale de ce secteur. Nous sommes en relation au Conseil Général que vous connaissez bien Mme MARTIG et cela se passe très bien. J'ai rencontré Vincent ÉBLÉ. On est vraiment dans une relation constructive par rapport à cette Unité d'Action Sociale. Nous réfléchissons avant de prendre des décisions. Vincent ÉBLÉ réfléchit avant de prendre des décisions et on essaye de trouver une solution qui permette à tout le monde de s'y retrouver positivement dans le respect de l'argent public et en rendant le meilleur service à la population par la suite. Donc c'est uniquement ce qu'on fait et je pense que pour l'instant c'est pas trop mal parti. Si jamais on n'arrivait pas, pour X raison à un accord et à une solution comme on l'imagine aujourd'hui avec Vincent ÉBLÉ et bien on retravaillerait ce projet là parce qu'on est dans le pragmatisme, on est dans le concret mais avec des résultats encore une fois que l'on verra d'ici la fin du mandat.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 29 voix pour, 4 contre (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DÉCES, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE),

- Fixe l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux à 696 000 euros HT.

- Modifie l'autorisation de programme pour la rénovation de l'Hôtel de Ville et la répartition des crédits de paiement comme suit :
Montant de l'AP : 911 710 € TTC
CP 2008 : 77 000 € TTC
CP 2009 : 834 710 € TTC

- Précise que les inscriptions budgétaires relatives aux crédits de paiement 2009 seront réajustées par décision modificative du budget.

- Précise que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1, que les crédits votés pour les années futures seront automatiquement inscrits aux budgets primitifs correspondants et disponibles dès le 1er janvier de l'année concernée sans attendre le vote du budget, et que la présente autorisation de programme sera modifiée le cas échéant par délibération, en fonction de l'avancement du projet.

- Autorise le Maire à signer les futurs marchés de travaux pour la rénovation de l'Hôtel de Ville, dans les conditions de programme et de coût prévisionnel mentionnées ci-dessus.

- Autorise le Maire ou son représentant à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de ces marchés.

- Autorise le Maire ou son représentant à signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement B et N / ATELUX afin d'adapter la rémunération du maître d'œuvre à l'augmentation du programme et de lui confier la mission « Ordonnancement Pilotage Coordination » (OPC).

Question n° 9

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET VILLE

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Le trésorier Municipal demande l'admission en non-valeur de 5 créances municipales pour un montant total de 1 053,77 euros. Le Trésorier, bien qu'ayant fait toutes les diligences pour obtenir le paiement des sommes dues, est dans l'impossibilité de récupérer ces créances, les débiteurs étant partis sans laisser d'adresse ou ayant déménagé à l'étranger. Il est donc demandé au Conseil Municipal de les admettre en produits irrécouvrables et d'en faire supporter la charge sur le budget communal.

Ces créances correspondent à :

un impayé de restauration scolaire pour 41,28 €
une redevance d'occupation du domaine public pour 11 €
une taxe ordures ménagères pour 971,49 €
deux locations de jardins familiaux pour 30 €.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 32 voix pour, 1 abstention (Mme SABATÉ)

- Autorise l'admission en produits irrécouvrables, par l'imputation au compte 654, des créances correspondant aux titres dont la liste est établie ci-dessus pour un montant total de 1 053,77 euros.

Question n° 10

REPARTITION DES SUBVENTIONS 2009

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Les commissions ont travaillé, ont réfléchi aux propositions qui étaient faites par les milieux associatifs, les commissions culturelles, sports, enseignement et nous ont soumis les montants des subventions à allouer. Après étude, nous sommes arrivés à une répartition suivante. Vous êtes en possession de tous les documents, je ne vais pas les énumérer les uns après les autres, ce serait trop fastidieux ce soir. Je vous propose de raisonner par typologie de subvention.

<u>ENSEIGNEMENT</u>	23 132,00
<u>SPORT</u>	187 801,57
<u>ACTION CULTURELLE</u>	44 605,20
<u>ASSOCIATIONS DIVERSES</u>	4 640,00
<u>INTERVENTIONS SOCIALES</u>	19 917,00
<u>ACTIONS POUR L'EMPLOI</u>	2 500,00
<u>ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE</u>	74 300,00
<u>TOTAL GENERAL</u>	354 395,77

M. RIESTER : Je rappelle que le gros de la subvention, on va y revenir tout à l'heure, c'est au Centre Communal d'Action Sociale pour 189 000 €.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant l'examen des dossiers de demande de subventions dans les diverses commissions et les avis formulés par celles-ci, il est proposé d'approuver le versement des subventions au titre de l'exercice 2009 conformément au tableau joint en annexe.

Par ailleurs, conformément au décret n°2001-495 du 6 juin 2001, une convention d'objectifs et de moyens sera établie entre la commune et les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE, M. TREGOAT du GROUPE LES VERTS, Mmes RABEY et SABATÉ),

Attribue les subventions au titre de l'année 2009 selon la répartition suivante :

BENEFICIAIRE	MONTANT
ENSEIGNEMENT	
FEDERATION LOCALE PARENTS D'ELEVES FCPE	500,00
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES P.E.E.P	500,00
APEL SAINTE FOY	500,00
ASSOCIATION DE GESTION ECOLE MAT.JEAN LA FONTAINE	2 434,00
ASSOCIATION DE GESTION ECOLE PRIM LOUIS ROBERT	3 245,00
ASSOCIATION DE GESTION ECOLE PRIM CH. DE GAULLE	3 129,00
ASSOCIATION DE GESTION ECOLE PRIM JEHAN DE BRIE	4 288,00
ASSOCIATION DE GESTION MAT P.KERGOMARD	1 729,00
ASSOCIATION DE GESTION ECOLE MAT VAUX VILLAGE	1 857,00
TOTAL	18 182,00
ASSOCIATION SPORTIVE G. CORMIER	150,00
JEUNES CHANTEURS DE COULOMMIERS	1 000,00
LES LYCEENS DE GEORGES CORMIER	400,00
CORMIER SANS FRONTIERE	500,00
ASSOCIATION SPORTIVE H. REMY	500,00
ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE Jules FERRY	300,00
Jeune théâtre d'ici et d'ailleurs	950,00
Lycée Jules Ferry Trait d'union (classe de Mme IVANOFF)	250,00
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE MME DE LA FAYETTE	500,00
F.S.E. COLLEGE MME DE LA FAYETTE	400,00
TOTAL	4 950,00
TOTAL ENSEIGNEMENT	23 132,00
BÉNÉFICIAIRES	Montant voté 2009
SPORTS	
Coulommiers Brie Athlétisme	11 750,33
Coulommiers Brie Basket	34 873,66
La Boule Lyonnaise Columérienne	2 174,03
Coulommiers Savate - Boxe Française	10 191,83
Canoë Kayak de Coulommiers	0,00

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Cercle Cycliste de Coulommiers	17 121,09
Coulommiers Escrime "L'Esquive"	7 990,56
Coulommiers Brie Football	16 158,77
Coulommiers Gym	10 199,12
Coulommiers hand	7 705,07
Judo Club de Coulommiers	10 332,35
Karaté Shukokai Coulommiers	5 591,43
Club de lutte de Coulommiers	4 783,82
La Pétanque Columérienne	2 813,38
Olympique Columérien	23 222,80
Tennis Club de Coulommiers	7 153,00
Coulommiers Tennis de table	5 213,97
Coulommiers Volley Ball	4 676,36
Bridge Club des Templiers	2 000,00
Coulommiers Sport Canin	2 000,00
Coulo Rando	350,00
Yoga pour tous	350,00
Institut Taekwondo 77	1 000,00
Handi sport	150,00
TOTAL Sport	187 801,57
BÉNÉFICIAIRES	
	Montant voté 2009
ACTION CULTURELLE	
ATAGRIF	3 500,00
ASSOCIATION PHILATELIQUE	1 250,00
ASSOCIATION DE GESTION SALLE MUNICIPALE	500,00
ASSOCIATION LES AMIS DU MUSÉE MUNICIPAL	900,00
CENTRE CULTUREL	29 354,20
THEIL VILLAGE	950,00
SOCIETE HORTICULTURE SCIENCES NATURELLES	2 600,00
ENSEMBLE VOCAL COULOMMIERS "CAPELLA"	550,00
ASSOCIATION LES AMIS DE LA COULEUR	2 286,00
ASSOCIATION DES AMIS DE L'ORGUE	915,00
TEMPO ORCHESTRA	450,00
ASSOCIATION GROUPE BAGAMOYI	350,00
BIBLIOTHEQUE SONORE DEPARTEMENTALE DE MEAUX	400,00
SOCIETE "LES TREMPEURS DU FIL"	600,00
TOTAL ACTION CULTURELLE	44 605,20
BÉNÉFICIAIRES	
	Montant voté 2009
AIDE AUX ASSOCIATIONS	
COMITÉ D'ENTENTE DES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	1 350,00
A.O.R. OFFICIERS DE RESERVE	230,00
COMBATTANTS DE MOINS DE 20 ANS	375,00
FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS VOLONTAIRES	300,00
LEGION D'HONNEUR	235,00
MEDAILLES MILITAIRES 421ème SECTION	150,00

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SOUVENIR FRANCAIS	700,00
FNACA	550,00
ASSOCIATION DES COMBATTANTS DE L'UNION FRANCAISE	100,00
CONFRERIE DES CÔTEAUX BRIARDS	650,00
TOTAL Associations Diverses	4 640,00
BÉNÉFICIAIRES	Montant voté 2009
INTERVENTIONS SOCIALES	
CROIX ROUGE	5 200,00
ESPACE CHALEUR ET SOLIDARITÉ	5 000,00
ASSOCIATION FAMILIALE COULOMMIERS ET SA RÉGION	1 677,00
ASSOCIATION DONNEURS DE SANG	600,00
UNAFAM	680,00
AVIMEJ	5 500,00
ASSOCIATION DES ACCIDENTES DE LA VIE (FNATH)	230,00
ASDATH	230,00
VIE LIBRE	500,00
COQUILLA JEUX	300,00
TOTAL INTERVENTIONS SOCIALES	19 917,00
BÉNÉFICIAIRES	Montant voté 2009
ACTIONS POUR L'EMPLOI	
AGIR A,B,C,D,	2 500,00
ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	50 000,00
COMITÉ D'ORGANISATION DE LA FOIRE	
AUX FROMAGES ET AUX VINS	15 800,00
MAISON DE L'ÉLEVAGE (foire aux bestiaux)	6 000,00
sous total	74 300,00
TOTAL GENERAL	354 395,77

- autorise le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association qui bénéficie d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an.

Question n° 11

REPARTITION DES SUBVENTIONS 2009- ACVL

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Considérant l'examen des dossiers de demande de subventions dans les diverses commissions et les avis formulés par celles-ci, il est proposé d'approuver le versement d'une subvention de 304.350 euros à l'ACVL.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Par ailleurs, conformément au décret n°2001-495 du 6 juin 2001, une convention d'objectifs et de moyens sera établie entre la commune et cette association qui bénéficie d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an.

A noter que Ginette MOTOT, en qualité de Présidente de cette association ne participe pas au vote.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 7 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE, M. TREGOAT du GROUPE LES VERTS, Mmes RABEY et SABATÉ),

Mme MOTOT, en sa qualité de Présidente de l'ACVL, ne participe pas au vote.

- Attribue au titre de l'année 2009 une subvention de 304.350 euros à l'ACVL
- autorise le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association qui bénéficie d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an.

Question n° 12

REPARTITION DES SUBVENTIONS 2009- MISSION LOCALE- CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES ET COMITE DU JUMELAGE ET DES FETES

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Considérant l'examen des dossiers de demande de subventions dans les diverses commissions et les avis formulés par celles-ci, il est proposé d'approuver le versement des subventions au titre de l'exercice 2009 conformément au tableau joint en annexe.

Par ailleurs, conformément au décret n°2001-495 du 6 juin 2001, une convention d'objectifs et de moyens sera établie entre la commune et les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an.

A noter que M. le Maire, en qualité de Président de ces associations ne participe pas au vote.

M. RIESTER : Je tiens à signaler que pendant des années le Centre Communal d'Action Sociale avait eu une subvention à peu près égale, là pour la première fois, nous avons pris la décision d'augmenter de façon assez importante, de 10 %, la subvention vu le contexte économique et social que malheureusement, nous connaissons actuellement.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 7 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du GROUPE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE ,M. TREGOAT du GROUPE LES VERTS, Mmes RABEY et SABATÉ),

M. RIESTER, Président des associations concernées, ne participe pas au vote

- Attribue les subventions au titre de l'année 2009 selon la répartition suivante :

BÉNÉFICIAIRES	Montant voté 2009
C.C.A.S.	189 000,00
MISSION LOCALE	30 490,00
COMITÉ DE JUMELAGE DE COULOMMIERS	8 000,00
Total	227 490,00

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an.

Question n° 13

REPARTITION DES SUBVENTIONS 2009- USMC

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Considérant l'examen des dossiers de demande de subventions dans les diverses commissions et les avis formulés par celles-ci, il est proposé d'approuver le versement de la subvention USMC selon la répartition jointe en annexe.

Par ailleurs, conformément au décret n°2001-495 du 6 juin 2001, une convention d'objectifs et de moyens sera établie entre la commune et cette association qui bénéficie d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an.

A noter que Patrick ASHFORD, en qualité de Président de cette association ne participe pas au vote.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 7 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE ,M. TREGOAT du GROUPE LES VERTS, Mmes RABEY et SABATÉ),

M. ASHFORD, Président de l'USMC, ne participe pas au vote.

- Attribue au titre de l'année 2009 une subvention à l'USMC selon la répartition suivante :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

BÉNÉFICIAIRES	Montant voté 2009
SPORTS	
U.S.M.C	3 000,00
USMC CENTRE MÉDICO-SPORTIF	8 000,00
USMC CENTRE D'INITIATION SPORTIF	19 000,00
Total	30 000,00

- autorise le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association qui bénéficie d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an.

Question n° 14

REPARTITION DES SUBVENTIONS 2009- ASSOCIATION SOLIDARITE CANTON

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

L'association a désormais l'objectif de donner des cours d'alphabétisation. Ces cours sont donnés dans les mêmes locaux qu'AVIMEJ.

Considérant l'examen des dossiers de demande de subventions dans les diverses commissions et les avis formulés par celles-ci, il est proposé d'approuver le versement d'une subvention de 1400 euros à l'association Solidarité Canton.

A noter que Jean Claude LEGEAY, Président de l'association ne participa pas au vote.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 7 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE, M. TREGOAT du GROUPE LES VERTS, Mmes RABEY et SABATÉ),

M. LEGEAY, Président de l'Association concernée, ne participe pas au vote.

Attribue au titre de l'année 2009 la somme de 1400 euros à l'association SOLIDARITE CANTON

Question n° 15

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DU BUDGET VILLE 2008

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Avant de devoir présenter et voter le budget primitif, nous devons dans les comptes, en termes de lisibilité, à la fois les excédents et les déficits d'investissement des différents budgets.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Concernant le budget ville, l'instruction M 14 nous autorise à conduire ce report de résultat si toutefois à la lecture du compte administratif intervenait un différentiel, nous serions amenés à effectuer les correctifs dans le cadre d'une décision modificative.

Il s'agit de reprendre l'excédent de fonctionnement et excusez-nous du peu, en termes de fonctionnement de 1 699 663,02 € et le besoin de financement pour l'investissement est de 1 395 762,30 €.

Nous verrons dans la présentation du budget primitif les affectations.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE, M. TREGOAT du GROUPE LES VERTS, Mmes RABEY et SABATÉ)

- décide de constater par anticipation les résultats du budget ville de l'exercice 2008 suivants :

Résultat global de la section
de fonctionnement 2008 -----1 699 663,02 €

Besoin en financement de la section
d'investissement 2008 estimé ----- 1 395 762,30 €

- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2008, soit 1 699 663,02 euros au compte 1068 du budget primitif 2009.

- précise que les éventuelles différences entre les résultats repris par anticipation et les résultats constatés au compte administratif 2008 feront l'objet d'une régularisation.

Question n° 16

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU 2008

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Même chose pour l'eau, cette fois-ci c'est l'instruction M 49 qui nous autorise à exercer ce dispositif.

Concernant le budget du service de l'eau, le résultat global de la section de fonctionnement 2008 est d'un montant de 54 359,06 € tandis que le besoin en financement de la section d'investissement est négatif à moins 14 720,60 € .

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE ,M. TREGOAT du GROUPE LES VERTS, Mmes RABEY et SABATÉ),

- décide de constater par anticipation les résultats du budget du service de l'eau de l'exercice 2008 suivants :

Résultat global de la section
de fonctionnement 2008 -----54 359,06 €

Besoin en financement de la section
d'investissement 2008 estimé-----14 720,60 €

- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2008, soit 54 359,06 euros au compte 1068 du budget primitif 2009.

- précise que les éventuelles différences entre les résultats repris par anticipation et les résultats constatés au compte administratif 2008 feront l'objet d'une régularisation.

Question n° 17

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DU BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2008

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Même chose pour l'assainissement et cette fois-ci le résultat global de la section de fonctionnement qui peut être reporté pour un montant de 626 820,48 €. En revanche, il n'y a pas de déficit d'investissement donc c'est la seule somme qui sera reportée.

M. RIESTER : Juste une remarque complémentaire : C'est une très bonne chose puisque nous allons avoir un gros programme d'assainissement, suite à la construction de la station d'épuration, il faut vraiment rénover le réseau là où c'est nécessaire. Cela fait plusieurs années que justement nous faisons en sorte de mettre de côté de l'argent pour pouvoir investir sur ces travaux d'assainissement.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE ,M. TREGOAT du GROUPE LES VERTS, Mmes RABEY et SABATÉ),

- décide de constater par anticipation les résultats du budget du service de l'eau de l'exercice 2008 suivants :

Résultat global de la section

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de fonctionnement 2008 ----- 626 820,48 €

Excédent cumulé de la section

d'investissement 2008 -----1 931 941,16 €

- décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2008, soit 626 820,48 euros au compte 1068 du budget primitif 2009.
- précise que les éventuelles différences entre les résultats repris par anticipation et les résultats constatés au compte administratif 2008 feront l'objet d'une régularisation.

Question n° 18

ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2009, DES DIVERSES ANNEXES ET DU PROGRAMME D'EMPRUNT

M. RIESTER : Je vais laisser, évidemment, la parole à M. FOURNIER qui va nous faire une présentation du budget primitif 2009. Je veux évidemment remercier la Direction Générale des Services en la personne de Valérie RAMBEAU et ses services pour la préparation de ce budget. Bien évidemment, remercier Sonia MANCEAU, Directrice des services comptables, financiers, juridiques du travail fait par elle-même et par tous les services. Remercier tout le travail réalisé par les adjoints et toutes les commissions pour préparer ce budget, qui est un budget important. Un budget qui a pour but d'être réactif par rapport à la crise que nous traversons en 2009 avec volontarisme et ambition pour Coulommiers à travers ce budget. C'est un budget qui fait presque 30 millions d'euros en hausse de 25 % par rapport au budget 2008 avec quelques priorités marquées.

D'abord, l'amélioration continue du service à la population. Une de nos priorités quand on constitue un budget et quand on est dans l'action municipale, c'est le service à la population :

- en matière de social. On a dit tout à l'heure qu'on augmentait la subvention en direction du Centre Communal d'Action Sociale ;
- en matière de transport, je vous disais tout à l'heure quelle était notre ambition en matière de réorganisation du transport urbain à Coulommiers pour améliorer les services ;
- en matière de sécurité : Vous savez que depuis maintenant quelques mois, nous avons complété les équipes de policiers municipaux pour davantage de sécurité pour les Columériens ;
- en matière d'accessibilité, notamment pour les personnes à mobilité réduite, d'où l'investissement ici, à l'hôtel de ville et tous les investissements qui vont suivre dans les mois et années qui viennent ;
- en matière d'accueil pour les familles que ce soit au travers de notre participation, mon cher Jean-Pierre en tant que Vice-président de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers, aux travaux de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers mais aussi avec tout ce que l'on fait en matière d'accueil pré et post scolaire, de cantines pour faire en sorte que les familles soient les mieux considérées possible, ici à Coulommiers.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nous voulons poursuivre aussi, c'est le deuxième axe de notre politique d'entretien du patrimoine. On a la chance à Coulommiers d'avoir un patrimoine magnifique, il faut qu'on continue à le préserver, à le renouveler et c'est, évidemment, les travaux pour l'hôtel de ville, c'est les investissements que l'on fait régulièrement pour entretenir le matériel, pour renouveler les équipements dans les écoles, pour améliorer la qualité de toutes nos écoles à Coulommiers, etc.

C'est de maintenir ce qui est une de nos forces, c'est l'activité associative que ce soit socio culturel, que ce soit sportif et nous y veillons avec beaucoup de volontarisme.

Et puis, cette année particulièrement c'est l'accélération de la politique d'investissement. D'abord parce que c'est l'année vraiment importante où nous mettons en œuvre les engagements que nous avons pris lors de la campagne électorale et deuxièmement c'est aussi une année particulière de crise donc il est nécessaire, à notre niveau, que la commune de Coulommiers, que la collectivité, investisse pour participer à son niveau à la relance de l'économie pour faire travailler les entreprises locales parce qu'on sait bien que quand une collectivité, en l'occurrence une commune comme Coulommiers, investit, bien c'est essentiellement les entreprises de la commune et puis du territoire qui bénéficient des commandes et on a vraiment en ce moment des commandes pour les entreprises. Plus 102 %, on double le budget investissement, par rapport à l'année précédente.

M. THIERRY, M. Pascal FOURNIER (pardon) vous expliquera en long en large et en travers en quoi cette politique d'investissement est lourde et massive et puis tout cela n'est possible, si on ne veut pas augmenter les impôts et c'est ce qu'on ne veut absolument pas et donc en 2009, il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité. Il n'y aura pas d'augmentation des impôts en 2009 à Coulommiers. Si on veut maîtriser l'endettement, à ce moment il faut maintenir, ce qui est devenu chez nous, depuis des années, une priorité, c'est-à-dire l'autofinancement. Le maintien et le développement de l'autofinancement, c'est-à-dire l'épargne, l'argent que l'on arrive à économiser en fonctionnement pour pouvoir investir. C'est tout l'objet de notre travail, sous la houlette de Pascal FOURNIER que je tiens aussi sincèrement à remercier pour le travail formidable qu'il a fait pour la préparation de ce budget et au quotidien pour que les services financiers de la ville aient un adjoint à la hauteur et de grande qualité en tant qu'interlocuteur.

Donc, on aura une stabilité des taux communaux cette année, pas d'augmentation d'impôts et un endettement maîtrisé et là aussi M. FOURNIER va revenir en détail, sur ce que nous vous proposons.

Quelques grands investissements cette année :

- Le début du projet de regroupement des services techniques, je vous en ai parlé.
- La mise aux normes et l'accessibilité de l'Hôtel de ville
- La réhabilitation du gymnase des Templiers
- Les travaux dans les établissements scolaires
- Le lancement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction du gymnase remplaçant le gymnase Pierre Voituret
- L'aménagement de parkings à Coulommiers pour 600 000 €
- un programme ambitieux de réfection de voirie : Les rues du Proconsul, Delsol, Mie, Cour de l'Ange, Brisebêche

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- plus un investissement majeur dans la zone industrielle pour désenclaver des terrains pour permettre à des entreprises de venir s'installer à Coulommiers et donc de créer de l'emploi, de créer de la richesse fiscale à Coulommiers et puis de l'investissement dans du matériel pour donner aux services tous les moyens pour travailler dans les meilleures conditions.

Bien évidemment on bénéficie cette année en termes de financement et M. FOURNIER va y revenir, d'un élément particulier qui sera aussi l'avance en matière de Fonds de Compensation de la TVA, le remboursement anticipé du Fonds de Compensation de TVA 2008. Mais, M. FOURNIER va vous expliquer tout cela très précisément.

Un budget réactif par rapport à la crise ; On maintient et on développe les services à la population ; on poursuit l'entretien du patrimoine ; on renforce et on maintient tout ce qui est fait en matière d'animation associative, socio-culturelle et sportive et on accélère d'une manière massive la politique d'investissement. Le tout en n'augmentant pas les impôts et le tout sans avoir recours à un emprunt d'une façon importante.

C'est un budget ambitieux et volontaire. M. FOURNIER, à vous.

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

M. FOURNIER explique et commente le budget sur un support de vidéoprojection.

Le présent rapport a pour but de présenter dans ses grandes lignes le projet de budget 2009, soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Les masses budgétaires, les recettes et les dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement y seront successivement développées. Le budget est voté par chapitre avec reprise anticipée des résultats antérieurs.

Le budget primitif 2009 est arrêté à la somme de 29 818 744,84 euros contre 23 800 019,78 euros en 2008, soit une augmentation de 25,2 %. Cette forte augmentation traduit l'effort d'investissement de la commune qui est quasiment doublé par rapport à l'année précédente, afin de permettre la réalisation des opérations programmées sur la durée du mandat et de soutenir l'économie.

Les dépenses réelles des sections d'investissement (hors restes à réaliser) et de fonctionnement sont arrêtées respectivement à 8 922 845 euros et 15 523 335 euros, représentant une augmentation de 115 % en investissement et une augmentation de 0,4 % en fonctionnement par rapport au BP 2008.

Les recettes réelles des sections d'investissement (hors restes à réaliser) et de fonctionnement sont arrêtées respectivement à 8 390 402,30 euros et 17 451 540 euros représentant une augmentation de 105 % en investissement et une augmentation de 4,2 % en fonctionnement par rapport au BP 2008.

Il convient toutefois, pour avoir une vision réaliste de la situation, d'exclure des dépenses et recettes d'investissement l'opération pour compte de tiers réalisée au profit de la Communauté de communes de la Brie des Templiers (création d'une voie permettant l'extension de la ZAC de la Prairie Saint Pierre et l'aménagement de la zone des Longs Sillons) pour 1 154 000 euros. Cette correction permet de mesurer

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

l'effort réel d'investissement de la commune, soit une hausse de 87 % des dépenses réelles d'investissement prévues par rapport au BP 2008 et de 77% des recettes réelles d'investissement.

Le budget primitif 2009 traduit donc une maîtrise des dépenses de fonctionnement (hausse moins rapide que les recettes) afin de dégager un maximum d'autofinancement pour les dépenses d'investissement.

LES RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

- **La section d'investissement présente un déficit de 1 342 860,37 euros** pour l'année 2008, auquel doit être ajouté le déficit des années antérieures, soit 1 129 422,51 euros. **Le déficit cumulé s'élève donc à 2 472 282.88 euros** et est repris à la section d'investissement en dépenses, au compte 001.

Il convient de préciser qu'une grosse part du déficit 2008 est due au fait que l'emprunt nécessaire à la couverture des investissements 2008, soit 940 000 euros, a été contracté en toute fin d'année et inscrit en restes à réaliser, afin de l'ajuster au plus près des besoins et de ne pas payer d'intérêts à ce titre sur l'année 2008.

En intégrant les restes à réaliser en dépenses et en recettes, le déficit 2008 s'élève à 266 339,79 euros.

M. FOURNIER : Il est tout à fait normal d'avoir un déficit d'investissement, cela correspond aux actions engagées que nous sommes en train de solder à la fois sur 2008 et les opérations antérieures. Les marchés, les clauses de révisions des marchés font que nous sommes en train de payer actuellement (verser des bordereaux) pour des opérations réalisées les années antérieures.

- **En fonctionnement l'excédent est de 1 699 663,02 euros.** Il est affecté en totalité au compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" afin de couvrir les besoins de financement de la section d'investissement. Il apparaît donc que l'excédent de fonctionnement 2008, qui constitue la part d'autofinancement de la commune, couvre le déficit d'investissement 2008 et permet également de résorber une partie du déficit antérieur.

Il est affecté en totalité au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé.

LES RESTES A REALISER

Il s'agit des opérations d'investissement reportées, soit parce qu'elles ne sont pas achevées, soit parce qu'elles ne sont pas intégralement payées. Les restes à réaliser de l'exercice 2008 s'élèvent à 710 936,96 euros en dépenses et 1 787 457,54 euros en recettes.

Sont reportées **en dépenses** les opérations suivantes :

Les immobilisations incorporelles (20) pour 52 665,26 euros : étude de stratégie urbaine, divers logiciels, mise en ligne du catalogue de la bibliothèque, solde de l'étude de sécurisation du passage à niveau et solde de la conception du nouveau site Internet de la Ville.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les immobilisations corporelles (21) pour 28 213,61 euros : véhicule pour le CTM et mât d'éclairage public.

Les immobilisations en cours (23) pour 630 058,09 euros :

- maîtrise d'œuvre et études préalables nécessaires à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'Hôtel de Ville
- maîtrise d'œuvre et études préalables nécessaires à la rénovation du gymnase des Templiers
- maîtrise d'œuvre et études préalables aux travaux de rénovation de la cuisine et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite du centre « Le Nid » à Longchaumois
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de regroupement des services techniques
- reprise du mur de soutènement avenue de Rebais
- établissement du permis de construire pour la construction du nouveau préau de l'école Louis Robert
- travaux sur les réseaux d'eaux pluviales rue de Varennes, allée des tennis et sente aux loups
- travaux de voirie rue des Ormes
- enfouissement de réseaux
- solde des travaux de l'Eglise
- solde des travaux de réaménagement du cours Gambetta
- divers soldes de missions de maîtrise d'œuvre en attente de la fin de l'année de garantie de parfait achèvement.

En recettes, les restes à réaliser comprennent **l'emprunt 2008** pour 940 000 euros et **les subventions d'investissement** notifiées mais non encore intégralement perçues :

Les subventions de l'Etat :

- Réaménagement du carrefour de la Gare
- Travaux de desserte de l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)
- Restauration intérieure du théâtre municipal
- Réaménagement du cours Gambetta
- Rénovation du centre d'hébergement d'urgence
- DGE 2007 pour la rénovation des classes de l'école Jehan de Brie

Une subvention de la Région :

- Rénovation du gymnase des Templiers

Les subventions du Département :

- Contrat triennal de voirie.
- Retraçage des aires sportives du gymnase des Capucins
- Restauration du lavoir HBM

Une subvention de la CAF

- Réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont successivement abordées dans le présent rapport.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles augmenteront de 0,4% par rapport au budget primitif 2008 et représenteront 1 093 euros par habitant.

Les dépenses réelles de fonctionnement peuvent être regroupées sous cinq chapitres (aucune atténuation de produits n'étant prévue).

OPERATIONS REELLES				
	2007	2008	2009	Evolution
Charges à caractère général	4 309 863	4 408 085	4 363 600	- 1 %
Charges de personnel	8 354 403	8 793 132	8 875 969	+ 0,9 %
Autres charges de gestion courante	1 702 347	1 837 633	1 945 816	+ 5,9 %
Total dépenses de gestion	14 366 613	15 038 850	15 185 385	+ 1 %
Charges financières	348 000	384 135	303 000	- 21,1 %
Charges exceptionnelles	15 500	43 085	34 950	- 18,9 %
Total des dépenses réelles	14 730 113	15 466 070	15 523 335	+ 0,4 %

Les charges à caractère général (011) comprennent l'ensemble des achats, des prestations de services et des travaux d'entretien nécessaires au bon fonctionnement de la commune. Sont également imputés sur ces charges à caractère général les impôts payés par la commune (taxes foncières, redevance audiovisuelle...).

Ces dépenses s'élèvent à 4 363 600 euros en 2009, soit une baisse de 1 % par rapport au budget 2008. Cette diminution traduit l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement de la commune. Cet effort est amplifié par un travail approfondi d'analyse des demandes budgétaires et une sensibilisation des services afin d'imputer en section d'investissement des dépenses qui alourdissaient auparavant la section de fonctionnement (mise en conformité électrique des bâtiments, remplacement de châssis vitrés par du double vitrage, etc...). L'intérêt de ce transfert est de pouvoir récupérer une partie de la TVA sur les dépenses ainsi imputées en investissement.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les charges de personnel et frais assimilés (012) correspondent à la rémunération brute des agents et aux charges sociales qui s'y rattachent. Elles atteindront 8 875 969 euros, soit une augmentation de 0,9% par rapport au BP 2008 et de 4,5 % par rapport aux dépenses effectivement réalisées. Comme précisé au moment du débat d'orientations budgétaires cette hausse est la conséquence des mesures suivantes :

- Avancements d'échelons et de grades prévus en 2009
- Refonte du statut des catégories C conduisant à augmenter le nombre de points d'indice à poste constant avec effet rétroactif sur les six derniers mois de l'année 2008
- Recrutements programmés depuis 2008 et non encore pourvus
- la modification du régime indemnitaire envisagée

Les autres charges de gestion courante (65) comprennent les participations versées par la ville à d'autres collectivités ou organismes et les subventions accordées au secteur associatif, dont la liste figure dans les annexes budgétaires.

Il faut ajouter à ces dépenses les indemnités des élus, les participations obligatoires (service d'incendie, indemnités de logement des instituteurs) ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables.

Elles augmenteront de 5,9 % en 2009 pour atteindre 1 945 816 euros. Cette augmentation doit toutefois être relativisée puisqu'elle n'est que de 3,6% par rapport au montant effectivement réalisé en 2008. Elle correspond à l'augmentation de l'offre de service en matière de transport (meilleure desserte des trains le matin et le soir, de la zone industrielle, des nouveaux quartiers et mise en place d'un nouveau circuit minibus) et à la hausse ordinaire des contributions au SDIS et aux structures de coopération intercommunale. C'est un poste important qui va peser sur notre budget, c'est quelque chose de volontaire que l'ensemble du conseil municipal a d'ailleurs admis que d'étendre à la fois la desserte du transport urbain, augmenter la fréquence et la capacité à aller dans des quartiers qui ne sont pas desservis et aussi l'amplitude horaire. C'est-à-dire que l'idée c'est aussi de pouvoir offrir un service de transport aux gens qui prennent le premier train du matin ou qui utilisent le dernier le soir.

Les charges financières (66) enregistrent une diminution de 21,1 % grâce à l'arrivée à échéance de deux emprunts en 2008 et à la baisse du niveau des taux d'intérêts. La commune ayant en outre suffisamment de trésorerie pour couvrir ses dépenses courantes, il est prévu de ne mobiliser l'emprunt nécessaire aux investissements 2009 qu'en fin d'année afin de ne pas supporter trop tôt des charges financières inutiles. Les charges financières comprennent les intérêts des emprunts en cours ainsi que les ICNE (Intérêts Courus non Echus).

Les charges exceptionnelles (67) correspondent aux secours et dots, aux titres de recettes annulés et aux indemnités en cas de sinistre non pris en charge par l'assurance. Elles sont évaluées à la baisse pour l'exercice 2009, soit 34 950 euros, puisque l'exercice 2008 avait du supporter le remboursement à la communauté de communes d'une subvention de fonctionnement pour l'aire d'accueil des gens du voyage.

Au total 15 523 335 euros de dépenses réelles de fonctionnement sont inscrites au budget primitif 2009.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Les dépenses d'ordre constituent des écritures comptables sans impact financier réel, mais qui permettent de générer des recettes propres d'investissement.

Ces dépenses d'ordre représentent un montant global de 2 058 775 euros et comprennent les postes suivants :

	2007	2008	2009	Evolution
Virement à la section d'investissement	867 000	850 000	1 500 000	+ 76,4 %
Dotations aux amortissements	408 317	493 940	528 775	+ 7 %
Provisions pour dépréciation des actifs circulants		30 690	30 000	-2.25 %
Total dépenses d'ordre	1 275 317	1 374 630	2 058 775	+ 49,7 %

Les dotations aux amortissements et provisions constituent un autofinancement obligatoire, tandis que le virement à la section d'investissement est facultatif.

L'autofinancement global de la commune doublera par rapport à 2008, ce qui reflète l'effort à destination de l'investissement et une situation très saine puisque plus l'autofinancement est important, moins il est nécessaire de recourir à l'emprunt pour financer les équipements et travaux.

26,4 % des dépenses d'équipement (restes à réaliser compris) seront financés par l'autofinancement.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement augmenteront de 4,2 % par rapport au budget primitif 2008 et représenteront 1 229 euros par habitant. Elles peuvent être regroupées sous sept chapitres.

	2007	2008	2009	Evolution
Produits des services	722 290	815 475	1 136 810	+ 39,4 %
Impôts et taxes	8 297 800	8 981 750	9 299 150	+ 3,5 %
Dotations et subventions	6 448 410	6 534 745	6 425 745	- 1,6 %
Autres produits de gestion courante	344 900	220 720	220 185	- 0,2 %
Atténuation de charges	105 000	105 500	135 000	+ 28 %
Total recettes de gestion	15 918 400	16 658 190	17 216 890	+ 3,3 %
Produits financiers	930	9 770	4 600	- 52,9 %
Produits exceptionnels	34 100	80 050	230 050	+ 187,4 %
Total des recettes réelles	15 953 430	16 748 010	17 451 540	+ 4,2 %

Les produits des services, du domaine et des ventes diverses (70)

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ces recettes sont perçues en contrepartie de services rendus comme la restauration scolaire, les centres de loisirs, les droits d'entrée à la bibliothèque, etc...

Entrent également dans ces recettes, les produits de l'occupation du domaine public de la ville (droits de voirie, redevance d'occupation du domaine public) et de son domaine privé (locations).

Ces produits sont estimés à 1 136 810 euros, soit une augmentation de 39,4 % par rapport au BP 2008 et de 6,8 % par rapport aux recettes effectivement perçues en 2008. Cette estimation à la hausse englobe l'évolution ordinaire des recettes liées aux services, les recettes attendues au titre des nouveaux tarifs d'occupation du domaine public votés en fin d'année 2008 et le remboursement par les propriétaires des frais de raccordement au réseau d'eau pluviale rue des Margats.

Les impôts et taxes (73)

Les recettes perçues à ce titre sont estimées à 9 299 150 euros, soit une hausse de 3,5 % par rapport au BP 2008 (3% par rapport au réalisé) et comprennent:

1/ Les impôts directs locaux constitués des quatre taxes.

Le produit des quatre taxes résulte des bases d'imposition et des taux. Il est estimé à 8 613 000 euros en 2009 contre 8 200 000 euros en 2008, soit une augmentation de 5 % par rapport aux prévisions budgétaires 2008 et de 3 % par rapport aux recettes effectivement perçues.

Les taux d'imposition resteront identiques aux années précédentes, soit :

- 19,13 % pour la taxe d'habitation,
- 21,49 % pour le foncier bâti,
- 48,66 % pour le foncier non bâti,
- 12,78 % pour la taxe professionnelle.

L'augmentation est donc uniquement générée par l'augmentation des bases attendues suite à la réalisation des nouveaux programmes de construction sur la ville.

Rappelez vous que depuis 1996, les taux sur la ville de Coulommiers n'ont pas évolués. Regardez l'évolution entre 2007 et 2009 et posez-vous la bonne question. Et bien oui, le volontarisme à vouloir effectivement, M. THIERRY, investir sur la zone industrielle, la développer porte ses fruits et nous permet de subventionner et de continuer d'investir sur la ville. 2007-2009, la progression 1 million d'euros CQFD.

2/ Les taxes pour l'utilisation des services publics et du domaine public.

3/ La taxe sur l'électricité (taxe prélevée sur la fourniture d'électricité aux particuliers qui revient à la commune).

4/ Les droits de licence des débits de boissons, les impôts sur les spectacles, la taxe sur les emplacements publicitaires, les droits de mutation foncière et les permis de chasser.

Les dotations et participations (74)

Ces ressources sont constituées essentiellement de la dotation globale de fonctionnement et des dotations issues de la solidarité des villes. A ces dotations viennent s'ajouter diverses subventions et participations versées par l'Etat, la Région, le Département et divers organismes. Elles sont estimées par prudence à 6 425 745 euros,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

soit une diminution de 1,6 % par rapport au BP 2008 et comprennent les recettes suivantes :

- La dotation forfaitaire, en baisse de 8 500 euros par rapport au montant effectivement perçu en 2008
- La dotation de solidarité urbaine
- La dotation nationale de péréquation
- La dotation de solidarité des villes en Ile de France.

Ces quatre dotations principales sont complétées par la dotation générale de décentralisation et la dotation de recensement.

Viennent s'ajouter à ces recettes, les allocations compensatrices et les participations et subventions de fonctionnement de l'Etat, de la Région, du Département.

A l'exception de la DGF, aucune de ces recettes n'étant pour le moment connue, elles ont été estimées par prudence en appliquant une augmentation de 1% par rapport au réalisé 2008. Un ajustement sera réalisé, si nécessaire, en décision modificative.

Les autres produits de gestion courante (75), correspondent aux revenus des immeubles pour 220 185 euros et seront stables par rapport aux recettes effectivement perçues à ce titre en 2008.

Les produits financiers (76), sont constitués par des différentiels positifs sur taux de change et sont estimés à 4 600 euros en 2009.

Les produits exceptionnels (77) comprennent essentiellement les remboursements de sinistre, les avoirs, les pénalités de retard sur les marchés publics et les régularisations faites sur le marché de chauffage en fin de période de chauffe. Cette source de recettes est estimée à 230 050 euros et sera exceptionnellement haute en 2009, la seconde partie de l'indemnité d'assurance suite à l'incendie du gymnase des Templiers étant attendue.

Les atténuations de charges (013) (remises obtenues sur achats ou services, remboursements sur rémunération du personnel et sur charges sociales et de prévoyance...) restent stables par rapport au réalisé 2008.

Au total 17 451 540 euros de recettes réelles de fonctionnement sont prévus au budget primitif 2009.

Les recettes d'ordre de fonctionnement

Aux recettes réelles de fonctionnement viennent s'ajouter les recettes d'ordre (contrepartie des dépenses d'ordre d'investissement) pour 130 570 euros qui proviennent :

- des travaux d'investissement en régie pour 75 000 euros, qui constituent une écriture comptable permettant d'imputer en investissement les achats de fournitures destinés à la réalisation de travaux d'investissement par le personnel communal afin de pouvoir récupérer la TVA
- des reprises sur provisions pour 55 000 euros
- de la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour 570 euros (écriture comptable de reprise des subventions transférables pour diminuer l'amortissement des biens ayant fait l'objet d'une subvention).

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'INVESTISSEMENT

Comme en fonctionnement, les dépenses et recettes d'investissement seront successivement abordées.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement peuvent être regroupées sous quatre rubriques;

Les travaux (23)

Il s'agit principalement des travaux d'investissement dans les bâtiments communaux et sur la voirie. Leur montant s'élève à 3 987 815 euros en 2009 contre 2 006 535 euros en 2008. Le détail des travaux prévus sur l'année est joint en annexe.

Les travaux nécessitant une réalisation pluriannuelle feront l'objet d'autorisations de programmes soumises à l'approbation du Conseil Municipal dès que les études de programmation seront suffisamment avancées.

Les acquisitions (21)

Ce poste comprend les acquisitions de terrains, d'équipements, de matériels et de mobiliers. Ces dépenses s'élèveront à 1 218 540 euros en 2009 contre 1 253 835 euros en 2008. Le détail des acquisitions prévues est joint en annexe.

Les immobilisations incorporelles (20)

Elles comprennent l'acquisition de logiciels et licences informatiques, les études de définition et pré-programmation et les études de révision du PLU, pour un montant total de 69 435 euros contre 35 335 euros en 2008. Le détail des dépenses prévues à ce titre est joint en annexe.

Les subventions d'équipement versées (204)

Elles correspondent aux subventions versées dans le cadre de l'OPAH, pour 30 000 euros.

Ces différentes rubriques constituent l'effort d'équipement de la ville qui s'élèvera pour 2009 à 7 023 845 euros.

Doivent y être ajouté

Le remboursement de la dette (16) qui correspond à l'amortissement du capital des emprunts contractés et s'élèvera en 2009 à 745 000 euros.

Les opérations sous mandats (45)

Il s'agit de la réalisation, en groupement de commandes avec la Communauté de communes de la Brie des Templiers, d'une nouvelle voie d'accès à la ZAC de la Prairie Saint Pierre qui permettra également l'aménagement de la zone des Longs Sillons. La

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

part de la communauté de communes est estimée à 1 154 000 euros et sera prise en charge, techniquement et financièrement, par la commune de Coulommiers qui se fera rembourser les sommes avancées au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

L'ensemble de ces rubriques constitue les dépenses réelles d'investissement pour un montant prévu de 8 922 845 euros.

Les dépenses d'ordre d'investissement

Elles sont la contrepartie des recettes d'ordre de fonctionnement, pour des natures et montants équivalents, soit 130 570 euros au total.

Au total, les dépenses d'investissement s'élèveront pour 2009 à **9 053 415 euros** sans les restes à réaliser et à **9 764 351,96 euros** avec les restes à réaliser.

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Les dépenses réelles d'investissement dont le détail est présenté en annexe comportent les crédits de paiement suivants conformément aux autorisations de programme votées en 2008 :

- Rénovation du gymnase des Templiers : 993 055 euros.
- Accessibilité de l'Hôtel de Ville aux personnes à mobilité réduite : 725 000 euros.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement peuvent être regroupées sous cinq rubriques:

Les dotations, fonds divers et réserves (10) constitués par :

- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (F.C.T.V.A.) pour 1 100 000 euros. Le montant du FCTVA correspond à la récupération d'une partie de la TVA (15,482 %) sur les travaux d'investissement réalisés deux ans auparavant et qui y sont éligibles. La commune percevra en 2009 le FCTVA sur les investissements 2006 qui a été versé avec retard en début d'année et le FCTVA sur les investissements 2007.
- La taxe locale d'équipement pour 120 000 euros.
- L'excédent de fonctionnement 2008 capitalisé pour 1 699 663,02 euros.

Les produits des cessions (024) d'immobilisations sont estimés à 1 600 000 euros et correspondent aux ventes de terrains envisagés sur la ZAC.

Les subventions (13)

Au stade du budget primitif sont prévues :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Une subvention de l'Etat (FISAC : Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce) pour la réalisation du parking Impasse de l'Aître (200 000 €)
- Une subvention de l'Etat pour la mise en place du passeport biométrique (2 500 €)
- La dotation globale d'équipement de l'Etat (25 000 €)
- Une subvention du Conseil Général pour la rénovation du gymnase des Templiers (111 000 €)
- Une subvention du Conseil Général pour la création d'une nouvelle voie sur la ZAC de la Prairie Saint Pierre (87 000 €)
- Une subvention du Conseil Général au titre du fond ECOLE (16 770 €)
- Le solde de la subvention du Conseil Général pour la restauration du lavoir des HBM (4 400 €)
- Le solde d'une subvention de la CAF pour l'équipement des Centres de Loisirs Sans Hébergement CLSH (3 250 €)
- Le solde de la DGE 2007 pour la réhabilitation des classes de l'école Jehan de Brie 3 (103 €)

Soit un total de 450 023 euros.

Sont ajoutées à cette rubrique les recettes suivantes :

- Les amendes de police pour 30 000 euros
- Le remboursement d'une quote-part d'emprunt (prêt 244) par le budget annexe du service de l'assainissement pour 2 000 euros.

L'emprunt (16) est fixé à 2 234 716,28 euros.

Les opérations sous mandats (45) comprendront le remboursement par la Communauté de communes de la Brie des Templiers des dépenses engagées pour son compte et estimées à 1 154 000 euros pour la réalisation de la voie d'accès à la zone des Longs Sillons.

L'ensemble de ces rubriques constitue les recettes réelles d'investissement pour un montant de 8 390 402,3 euros en 2009.

Les recettes d'ordre d'investissement

Elles sont la contrepartie des dépenses d'ordre de fonctionnement, pour des natures et montants équivalents, soit :

- Autofinancement obligatoire (amortissements et provisions) : 583 775 euros.
- Autofinancement facultatif : 1 500 000 euros.

Au total, les recettes d'investissement s'élèveront pour 2009 à **10 449 177,30 euros** sans les restes à réaliser et à **12 236 634,84 euros** avec les restes à réaliser.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LA DETTE et LES EMPRUNTS

LA DETTE

L'encours de la dette s'élevait à 9,66 millions d'euros au 1^{er} janvier 2009, contre 10,3 millions l'année précédente, soit 680,4 euros par habitant.

Ce montant n'intègre toutefois pas l'emprunt de 940 000 euros souscrit à la fin de l'année 2008 puisque le contrat de prêt a été conclu mais que l'emprunt en question n'a pas encore été mobilisé.

En intégrant cet emprunt qui sera mobilisé au cours du premier semestre 2009, l'encours de la dette s'élève à **10,6 millions d'euros**.

EVOLUTION DE LA DETTE (EN EUROS)

Année	Encours de la dette Capital restant du au 1 janvier de l'année	Annuité	Intérêt	Capital	Emprunt prévu
2005	13,7 millions	1 512 679	266 451	1 246 228	1 038 735
2006	10,5 millions	829 355	190 915	638 440	1 981 836
2007	9,8 millions	858 248	222 965	635 283	2 751 579
2008	10,3 millions	1 030 932	346 608	684 229	1 568 283
2009	9,6 millions	908 332	193 051	715 281	2 234 716

LES EMPRUNTS

Le recours à l'emprunt devrait être de l'ordre de **2 234 716 euros** soit **157 euros par habitant** et permettra de couvrir **près de 29 % des dépenses d'équipement (restes à réaliser compris)** de la ville.

Sur ce montant global d'emprunt, 178 500 euros seront destinés au financement des travaux de la ZAC de la Prairie Saint Pierre.

Un budget volontariste et ambitieux qui prévoit l'amélioration du service aux administrés, la poursuite de la politique d'entretien du patrimoine et le renouvellement du matériel. Le maintien au niveau de l'animation socio culturelle, sportive et associative, l'accélération de la politique d'investissement au travers d'une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, on l'a vu et dans un contexte de stabilité des taux communaux (aucune taxe locale n'a vu son taux varier depuis 1996), un encours de la dette permettant d'investir.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : M. FOURNIER, bravo, c'était très synthétique. J'ai vu que tout le monde a suivi et s'est intéressé aussi avec les photos qui permettent de bien concrétiser ce dont on parle, donc bravo pour le travail que vous faites au quotidien et bravo pour votre présentation. Il manque le parking Maurice Ramon qui est important puisqu'on sait bien qu'à Coulommiers, il y a besoin de parkings et que c'est aussi un des gros projets du mandat.

Mme MARTIG-DECÈS : Quand on a reçu le dossier du Conseil Municipal déjà en voyant la délibération sur le point n°22 on voit qu'effectivement Coulommiers s'inscrivait dans le plan de relance actuellement. On était très content, mais on a été effectivement un peu déçus après sur les priorités que vous y donnez.

Tout d'abord je vais revenir sur le propos de M. FOURNIER qui se réjouissait que la fiscalité locale, notamment la taxe d'habitation, n'ait pas augmenté ces dernières années. Moi, je voudrais rappeler des chiffres. Pour une ville comme Coulommiers la moyenne de la taxe d'habitation c'est 15,40 % et pour la taxe professionnelle c'est 17,67 %. Aujourd'hui donc à Coulommiers la taxe d'habitation que vous voulez nous faire voter est à 19,13 % et la taxe professionnelle à 12,78 %. Donc tout le monde a bien compris que la fiscalité locale aujourd'hui repose principalement sur les ménages. Donc, ça je suis désolée, mais je ne peux pas forcément en être fière surtout vu la différence sur la taxe d'habitation. Il y a quand même autre chose aussi. Effectivement, vous avez dit que la collecte de l'impôt nous rapportait plus et tant mieux, mais ce n'est pas pour cela qu'effectivement le contribuable s'y retrouve d'autant et là, vous êtes un bon exemple pour la commission Balladur. C'est qu'on transfère des compétences, les communes transfèrent des compétences, mais on ne s'y retrouve pas au bout puisqu'il n'y a pas de diminution de l'impôt. Donc si vous voulez sur le fait que vous n'augmentiez pas les impôts cette année, je ne pense pas qu'il faut s'en réjouir. Je trouve même qu'il aurait fallu diminuer la taxe d'habitation cette année. C'est notre position.

Enfin, je vais être courte parce qu'on ne va pas revenir sur les points techniques, ce n'est pas l'objet, il y a la commission des finances pour ça. Mais quand même, les deux gros investissements qu'on voit cette année, c'est la rénovation de l'hôtel de ville. Je ne vais pas revenir sur les propos que M. Pascal THIERRY a dit tout à l'heure, mais nous pensons quand même qu'il y avait d'autres investissements à faire, plus prioritaires en tous cas sur la commune et enfin, « Coulommiers tout voiture », je suis désolée, je le répète. 600 000 € pour un nouveau parking, je suis désolée tout le monde le dit, même vous, vous le dites. Cela fait des années qu'il y a un problème de stationnement à Coulommiers. Cela fait des années qu'on construit du parking et donc on est toujours dans la même situation. On n'a pas trouvé la solution. Donc à un moment donné, il va aussi falloir se poser, je le répète, se poser et voir pourquoi on a des problèmes de stationnement, ce qu'il faudrait faire pour justement peut être favoriser, alors tant mieux si vous vous inscrivez dans les transports en commun aujourd'hui, parfait, enfin même dirais-je ; tant mieux sur ça, mais peut être plus de liaisons douces entre quartiers, plus de trottoirs qui facilitent des liaisons entre les différents quartiers. Je pense qu'il y a une vraie réflexion à faire. En tous cas ce budget ne s'inscrit pas du tout pour nous dans le développement durable et ça c'est quand même très regrettable. C'est vrai qu'il y a plein d'actions. C'est un catalogue d'actions ça c'est vrai, ce que vous nous avez présenté. Mais, nous pensons qu'il n'y a aucune cohérence. On ne voit pas une lisibilité à long terme sur plusieurs années, où vous voulez nous emmener ?

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. FOURNIER : Dont acte. En termes de lisibilité, clairement, on a un budget ambitieux et c'est le ticket d'entrée d'une longue lignée puisque tout au courant de notre mandature, nous continuerons d'avoir des budgets ambitieux à la fois qui veulent maîtriser les dépenses de fonctionnement, les charges de personnel et se projeter au bénéfice des concitoyens.

Vous nous critiquez sur l'ordonnancement de notre programme. Clairement, commencer par l'hôtel de ville, c'est pratiquement le fruit du hasard. M. le Maire vous l'a évoqué tout à l'heure, nous avons d'autres ambitions par exemple, pour effectivement loger le personnel à la fois technique et administratif. Seulement, le petit jeu de taquin qu'il faut exercer en termes de turn over des populations et de cession des installations, d'acquisitions, ne pouvait pas se faire dès le début de cette année et nous n'avons pas voulu perdre de temps. Pour autant, là aussi, en termes de liaison douce, là aussi, je crois que vous vous méprenez parce que dès cette année, une étude est conduite.

Intervention d'une conseillère municipale (inaudible micro fermé)

M. FOURNIER : .. C'est l'objet des commissions urbanisme et ce sera l'objet, au moment où les projets vont se réaliser pour qu'on vous les expose. On les exposera de toutes façons aux Columériens... et effectivement le ticket d'entrée, il est donné. C'est une de nos grosses préoccupations d'améliorer le confort de ville. Vous nous reprochez de faire un parking, mais en même temps vous voudriez que les gens puissent venir au cinéma dans le centre ville. Dites vous qu'il faut là aussi être un petit peu cohérent. Les besoins de parking sont identifiés depuis plusieurs années en centre ville. Nous y répondons relativement et pertinemment cette année en investissant sur le parking Ramon, mais pour autant ce n'est pas notre objectif. Faire du parking ce n'est pas notre objectif, les liaisons douces font partie de notre programme et vous le verrez prochainement.

Sur l'aspect fiscalité, dites-vous bien que nous avons réfléchi à plusieurs opportunités y compris (cela a fait débat au sein de notre liste) sur la façon de conduire la fiscalité. Dans l'état des lieux, nous préférons maintenir, je ne vais pas qualifier cela de pression fiscale, mais de constante fiscale, afin de pouvoir répondre aux objectifs des Columériens, y répondre c'est par exemple avoir un engagement fort au niveau du CCAS et effectivement pouvoir le faire à partir de finances dont nous disposons que nous collectons et répondre de façon pertinente.

Le CCAS engage des actions fortes en faveur des plus défavorisés, je crois que M. LEGEAY pourra vous en parler. Nous avons volontairement augmenté cette année son budget. Nous réfléchissons aussi en termes de tarification et services et si nous avons maintenu, c'est pour précisément conduire notre programme ambitieux à la fois en termes de services aux Columériens, particulièrement par exemple lorsqu'on améliore la qualité du transport urbain et non pas se priver de recettes et être dans l'incapacité de répondre à ces besoins, à la fois de services aux Columériens et aussi de secours aux plus défavorisés.

M. RIESTER : Merci M. FOURNIER. Je rajouterai plus que les Columériens savent bien que pour les collectivités locales, c'est parfois difficile d'avoir une ligne directrice de maîtrise de la dépense et de maîtrise de la fiscalité. Ils voient bien qu'il y a de nombreuses collectivités qui depuis des années d'ailleurs, que ce soit des Communes, des Départements ou des Régions augmentent massivement les impôts. Nous depuis

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

des années on fait en sorte à Coulommiers que nos actions s'inscrivent dans un budget maîtrisé et donc, sans augmentation de la pression fiscale. Concernant ce débat sur la taxe d'habitation, taxe professionnelle, nous continuons de dire, contrairement à ce que vous dites que c'est la dynamique des bases de la taxe professionnelle et du foncier bâti d'entreprises qui nous permet d'avoir des recettes fiscales importantes et des recettes fiscales qui se développent et qui augmentent. Ce n'est pas simplement une question de taux, c'est une question de bases. Or nous avons et nous voulons avoir des bases en matière d'entreprises, en matière de foncier et de taxes professionnelles qui se développent et pour cela, il ne faut pas un taux de taxe professionnelle confiscatoire. Parce que nous voulons que les entreprises se développent à Coulommiers, nous voulons en accueillir davantage et nous continuerons à avoir cette politique fiscale appropriée.

D'autre part, concernant la taxe d'habitation, c'est un engagement de campagne, nous ne voulons pas augmenter la taxe d'habitation.

Mme MARTIG-DECÈS : Heureusement.

M. RIESTER : Vous savez, il y a de nombreuses collectivités que vous soutenez d'ailleurs de votre famille politique, qui augmentent massivement les impôts. Nous ce n'est pas notre philosophie. Je vous remercie de nous rejoindre sur cette volonté de maintenir la pression fiscale, mais vous devriez revoir avec vos amis et leur donner les mêmes conseils de maîtrise de la fiscalité. Concernant notre taxe d'habitation, nous voulons la stabiliser et à partir du moment où nous estimerons que la dynamique de nos bases nous permettra de la baisser, nous le ferons. Je rappelle que sur Coulommiers nous avons des bases financières qui sont faibles et c'est la raison pour laquelle nous avons des rentrées financières faibles sur la taxe d'habitation, bien plus faibles en termes d'évolution que ne le sont les bases liées aux entreprises. Donc, je crois qu'il faut en matière de fiscalité, surtout ne pas faire de caricature, être bien conscient que d'abord la nécessité, c'est d'absolument pas augmenter les impôts en ce moment. C'est ce que nous faisons. Dans l'avenir, si nous pouvons même baisser les impôts nous le ferons. Mais enfin, en même temps, on a besoin d'investir à Coulommiers. On a besoin d'avoir des services pour les Columériens et cela a un coût et donc c'est tout un équilibre qui nous semble aujourd'hui le plus opportun, maîtrise de la fiscalité, stabilité de la fiscalité et de l'autre côté des investissements financés essentiellement par l'autofinancement, ce qui fait le quotidien du fonctionnement des services avec une ambition en matière de fonctionnement.

D'autre part, concernant le développement durable, vous dites qu'on ne fait pas de développement durable, on souhaite que toutes les actions que nous menons soient réfléchies dans le cadre du développement durable, c'est la raison pour laquelle, nous allons avoir dans le cadre de l'offre de transport des investissements en matière de bus hybrides pour justement limiter à la fois les émissions sonores et les émissions de gaz carbonique. Nous faisons en sorte, dès que c'est possible et cela a été le cas, dès ce budget 2009, avec la rénovation du gymnase des Templiers, d'améliorer l'isolation et d'avoir recours quand c'est possible à des structures photovoltaïques. C'est-à-dire que nous allons équiper le gymnase des Templiers de toute une structure de récepteurs photovoltaïques qui vont permettre de faire des économies d'énergie et de récupérer financièrement de la ressource d'EDF. Donc on voit bien que justement on s'inscrit dans le développement durable.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D'autre part, en matière de transport, on a une action forte dès le mois d'Avril en matière de transport. Je l'ai expliqué tout à l'heure. M. FOURNIER l'a expliqué tout à l'heure et nous aurons une grande campagne de communication pour expliquer les nouveaux trajets des transports urbains à Coulommiers. Vous verrez que c'est une amélioration nette et sensible de l'offre de transport.

D'autre part, nous sommes vraiment convaincus, comme les Columériens d'ailleurs qu'il manque des parkings à Coulommiers, dans tous les quartiers de Coulommiers, pas qu'en centre ville. Nous travaillons pour faire en sorte qu'il y ait davantage de parkings à Coulommiers. On n'est pas au centre d'une agglomération à Coulommiers. On est malgré tout dans une commune rurale qui se trouve au milieu de champs et qui a besoin de voitures pour se déplacer soit pour aller travailler, soit pour aller consommer, soit pour aller voir sa famille et donc on ne peut pas faire comme si on était dans une agglomération complètement intégrée. Nous sommes dans une commune rurale. Il y a besoin de parkings pour stationner dans le centre, pour venir consommer en centre ville, mais aussi pour stationner à côté de ses habitations et on sait qu'il y a un vrai problème de stationnement à Coulommiers. On y travaille et on continuera d'y travailler même si ça ne vous plaît pas. Pour nous c'est une vraie priorité le stationnement à Coulommiers et d'autre part, on travaille aussi sur les liaisons douces parce qu'on est convaincus qu'il faut faciliter les liaisons douces pour limiter l'usage de la voiture, mais pas seulement, pour aussi, faire en sorte que les gens puissent d'un quartier à l'autre davantage se retrouver, davantage se véhiculer, davantage se déplacer à pied, à vélo, en mobylette, en mot en voiture. C'est la raison pour laquelle nous menons une grande réflexion. On y associera évidemment tous les riverains dès que les premières études seront mises en place de liaison d'un axe qui va rejoindre le quartier des Templiers jusqu'au centre ville ; un axe sécurisé pour les voitures, sécurisé pour les piétons, sécurisé pour les deux roues avec le sens de circulation revu ; avec des trottoirs dignes de ce nom, pour que les gens à mobilité réduite puissent se déplacer correctement, pour que des poussettes puissent se déplacer avec les parents qui vont avec correctement ; pour que les collégiens qui vont aller de plus en plus au Quartier des Templiers, qui vont aller de plus en plus au Collège Mme de la Fayette puissent aller de manière sécurisée vers le Collège depuis le quartier des Templiers. Bref, vraiment un axe de liaison douce entre le Quartier des Templiers et le centre Ville qui fera, j'en suis convaincu, non seulement la fierté, mais qui satisfera énormément les habitants du quartier des Templiers et on en profitera pour revoir l'axe majeur du Quartier des Templiers qui est le Clos Montbillard qui va du Rond Point Bir Hakeim (J'ai appris aujourd'hui qu'il s'appelait Rond Point Bir Hakeim) en Haut de l'Avenue des Alliés et en lien avec l'Avenue Galliéni et qui passera devant le centre commercial des Templiers, qui passera devant les écoles et qui redescendra dans la rue des Caillets. Tout cet axe là va être revu de fond en comble pour restructurer urbanistiquement le quartier des Templiers et créer une vraie liaison douce entre le Quartier des Templiers et le centre ville. Je crois vraiment que c'est un très beau projet pour le quartier des Templiers et pour les liaisons avec le centre ville.

On travaille, M. FOURNIER l'a dit tout à l'heure, sur toutes les liaisons douces, les sentes. Coulommiers a de nombreuses sentes, nous sommes en train de toutes les rénover les unes après les autres pour qu'il n'y ait pas d'écoulement d'eau, pour qu'il puisse y avoir des déplacements piétons et de vélos les plus faciles possibles dans toutes les sentes qui irriguent notre commune. C'est un gros travail. C'est vrai qu'il y avait un petit peu de retard. Il faut étaler dans le temps les travaux et donc sente après sente nous les revoyons pour faciliter les liaisons douces dans Coulommiers.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Enfin, je dirais, parce que c'est important, la réflexion urbanistique nous l'avons. Nous sommes en cours de mener une étude globale urbanistique sur Coulommiers qui conduira, je l'ai déjà dit, je le redis, vraisemblablement à une retouche du PLU et nous aurons donc l'occasion d'en reparler dans les semaines et les mois qui viennent. Encore une fois, je crois que ce budget est ambitieux en matière d'emploi, parce que si on dessert mieux les terrains dans la zone industrielle, on va pouvoir vendre ces terrains, des entreprises vont pouvoir venir s'installer donc on crée de l'emploi, donc on crée des recettes fiscales.

Ambitieux aussi, en matière sociale, malheureusement, il faut accompagner les personnes qui sont dans la difficulté aujourd'hui et c'est pour cela que nous avons mis des moyens supplémentaires au Centre Communal d'Action sociale, cette année tout particulièrement.

Voilà, est-ce qu'il y a d'autres remarques ou d'autres questions ?

Mme MARTIG-DECÈS : Effectivement, par rapport au CCAS, c'est très bien, ce que vous avez fait. Mais arrêtez de le ... Je veux dire c'est quand même que 200 000 € par rapport au budget. Donc, ce n'est quand même pas votre mesure phare quand même j'espère par rapport à ce qui se passe actuellement pour les personnes. Donc, ça c'était une remarque que je souhaitais faire.

Je voulais simplement vous souhaiter bon courage pour aller annoncer à la population que votre plus gros investissement en temps de crise c'est donc la rénovation de l'hôtel de ville. Je pense qu'effectivement ça sera approprié et en tous cas, nous on donnera notre vision des choses à la population.

M. RIESTER : C'est vous qui le dites, mais comme vous ne l'avez pas bien lu, je vous invite à relire le budget, le plus gros investissement c'est la desserte de la zone industrielle pour faciliter l'implantation d'entreprises à Coulommiers et aujourd'hui la grosse priorité des Français et des Columériens en l'occurrence c'est l'emploi et nous nous inscrivons justement dans une politique de relance, une politique de développement économique en faisant en sorte qu'à Coulommiers continuent à se développer les entreprises et continuent à s'installer les entreprises. C'est donc vraiment effectivement un budget qui vise à répondre de façon ambitieuse à la crise.

D'autre part, si vous voulez caricaturer, c'est votre problème la rénovation de l'hôtel de ville, moi je continuerai à l'assumer, parce que j'estime qu'il y a besoin d'accessibilité pour les handicapés à l'hôtel de ville de Coulommiers. C'est logique que tous les Columériens, y compris ceux qui ont des problèmes de mobilité puissent avoir accès à ce lieu commun qui est la salle des mariages de l'hôtel de ville de Coulommiers. C'est quand même le lieu de la République, ici, dans une commune. Je trouve tout à fait logique, urgent et ce n'est pas lié au hasard, c'est une volonté. J'assume et nous assumons collectivement de rénover et de faire en sorte de mettre aux normes l'accessibilité pour handicapés de l'hôtel de ville et puis parce que, on essaye de faire les choses de façon cohérente, on essaye de réfléchir M. THIERRY avant de faire les choses. On se dit qu'à partir du moment qu'on refait une partie de l'extérieur de l'hôtel de ville, on en profite pour refaire le reste qui en a vraiment besoin, à la fois d'un point de vue esthétique et à la fois d'un point de vue technique en matière d'isolation par rapport aux infiltrations d'eau et d'air. Voilà, je pense que tout cela c'est cohérent.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans la politique sociale, nous avons vraiment dans le cadre des commissions d'affaires sociales et dans le cadre des assemblées générales du Centre Communal d'Action Sociale, vraiment tout est à disposition de tout le monde pour voir à quel point il y a une action vraiment dynamique et volontarisme pour aider ceux qui en ont le plus besoin pour les accompagner dans la difficulté, malheureusement.

M. THIERRY : Je voudrais faire juste une remarque. Je vous remercie ce soir d'avoir donné autant d'explications, mais vous l'aviez déjà signalé lors d'un précédent conseil, mais ce soir à plusieurs reprises, vous avez dit « Coulommiers : commune rurale ». Moi, cela me surprend beaucoup qu'on puisse dire que Coulommiers est une commune rurale. J'entends que vous faites des sentes. J'imagine que bientôt on va voir nos agriculteurs fleurir.

M. RIESTER : Ce serait un problème ?

M. THIERRY : Non, non, non mais pour moi dans un département qui est celui de la Seine et Marne,

M. RIESTER : Qui n'est pas rural...

M. THIERRY : On peut dire aujourd'hui de commune urbaine. Dans l'ancien schéma directeur d'Ile de France on parlait de Coulommiers comme ville « trait-d'union » entre l'agglomération de l'Est Parisien et l'Est de la Seine et Marne, mais considéré que Coulommiers est une commune rurale de la part du Maire, moi ça m'inquiète un peu.

M. RIESTER : C'est honteux d'être une commune rurale ?

M. THIERRY : Non, non, non, ce n'est pas honteux d'être une commune rurale.

M. RIESTER : Moi, j'en suis fier d'être dans une zone qui est une zone rurale. J'en suis très fier et je suis très fier d'avoir des agriculteurs qui fleurissent autour de Coulommiers. J'en suis aussi très fier Monsieur THIERRY.

M. THIERRY : Mais moi aussi j'en suis très fier d'être en Seine et Marne.

M. RIESTER : Et croyez moi que les Columériens sont attachés à leur cadre de vie rural et nous allons continuer à préserver ce cadre de vie, ces petites sentes effectivement qui sentent bon la nature et la ruralité, mais nous allons continuer à le faire parce que nous ne voulons absolument pas bétonner Coulommiers. On ne veut pas que Coulommiers une espèce ville qui n'est pas ce qu'est Coulommiers, c'est-à-dire une ville avant tout rurale. Une ville où il fait bon vivre, une ville de province.

M. THIERRY : Oh, M. Le Maire, à maintes reprises je suis revenu sur le sujet, en vous demandant de penser des sentes piétonnes, des axes piétons...

M. RIESTER : C'est ce qu'on fait.

M. THIERRY : ... des axes cyclistes. Vous vous souvenez le dernier plan d'urbanisme auquel nous n'avons pas participé, mais en Conseil nous vous avons rappelé X fois cette demande. Mais dire que Coulommiers est une commune rurale, moi, je suis désolé, tournez-vous vers l'Ouest et regardez un petit peu ce qui se passe aux portes de Coulommiers.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 3 abstentions (M. TREGOAT du GROUPE LES VERTS, Mmes RABEY et SABATÉ), 4 contre (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECÈS, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE),

- décide d'adopter le budget 2009 de la ville de Coulommiers et ses annexes pour les montants indiqués et dans les conditions définies ci-dessus,

- de fixer pour 2009, les taux communaux des quatre taxes locales à:
19,13 % pour la taxe d'habitation
21,49 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 48,66 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, 12,78 % pour la taxe professionnelle,

- d'autoriser le Maire à contracter les emprunts inscrits au budget principal.

Question n° 19

ADOPTION DU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU 2009 ET DU PROGRAMME D'EMPRUNT

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

LES BUDGETS ANNEXES

Les services de l'eau et de l'assainissement font l'objet de budgets spécifiques distincts de celui de la commune. Ces budgets sont autonomes et doivent s'autofinancer. A cet effet la commune encaisse une taxe sur l'eau et une taxe sur l'assainissement dont elle fixe elle-même le montant.

Ces budgets relèvent de la nomenclature M49 (alors que celui de la commune relève de la M14) qui prend en compte la spécificité de ces services industriels et commerciaux notamment sur le régime de la TVA.

Ces services sont affermés auprès d'un prestataire de service (VEOLIA) qui a en charge l'entretien et le fonctionnement des réseaux, la commune conservant les investissements.

Le budget annexe 2009 du service de l'eau de la ville de COULOMMIERS est arrêté à la somme totale de 853 208,41 euros dont 705 758,41 euros en investissement et 147 450 euros en fonctionnement.

LES RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

- La section d'investissement présente un excédent de 31 617,81 euros pour l'année 2008, auquel doit être retranché le déficit des années antérieures, soit 14 308,33 euros.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le déficit cumulé s'élève donc à **17 309,48 euros** et est repris à la section d'investissement en dépenses, au compte 001.

- **En fonctionnement l'excédent est de 54 359,06 euros.** Il est affecté en totalité au compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" afin de couvrir les besoins de financement de la section d'investissement. Il apparaît donc que l'excédent de fonctionnement 2008, qui constitue la part d'autofinancement de la commune, permet de financer les restes à réaliser 2008 et de résorber les déficits antérieurs du service de l'eau.

LES RESTES A REALISER

Il s'agit des opérations d'investissement reportées. Les restes à réaliser de l'exercice 2008 s'élèvent à 32 030,08 euros en dépenses et doivent être ajoutés aux prévisions de l'exercice détaillées ci-après. Ils correspondent :

- A des travaux d'adduction en eau potable
- Aux travaux d'étanchéité du local haute tension de la rue des Caillets.

LE FONCTIONNEMENT (ou section d'exploitation)

Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent :

- Les charges à caractère général (matériel, entretien et réparations, assurance, honoraires, insertions, taxes foncières) pour 28 970 euros.
- Les charges financières (intérêts des emprunts et intérêts courus non échus) pour 9 665 euros.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent à :

- L'amortissement des équipements pour 70 600 euros.
- Le virement à la section d'investissement (autofinancement) pour 38 215 euros.

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées par :

- Le produit de la redevance sur l'eau pour 110 000 euros.
- Les redevances perçues en contrepartie de l'occupation du château d'eau et du réservoir d'eau par les sociétés de téléphonie pour 36 800 euros.

Les recettes d'ordres de fonctionnement correspondent à :

- La quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour 650 euros.

L'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement comprennent :

- Le déficit d'investissement cumulé pour 14 308,33 euros.
- Les études et frais annexes nécessaires à la déclaration d'utilité publique pour la protection des captages pour 169 020 euros.
- Le remplacement de branchements plomb pour 70 000 euros.
- Les travaux sur les réseaux d'adduction en eau potable pour 423 280 euros. Ces travaux concernent la rue Delsol, la rue du docteur Mie, la sente au Loups, le

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

parvis du théâtre, la rue de l'Aître, la cour de l'Ange, l'impasse de l'autruche, la rue des Ouches et la nouvelle voie à créer sur la ZAC de la Prairie Saint Pierre.

- Le remboursement en capital des emprunts pour 23 000 euros.

Les dépenses d'ordre d'investissement correspondent à :

- La quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour 650 euros.
- Les écritures comptables permettant la récupération de la TVA sur travaux pour 75 500 euros.

Les recettes réelles d'investissement sont constituées par :

- L'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2008 pour 54 359,06 euros.
- Une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 125 000 euros pour la protection des captages.
- La récupération de la TVA sur travaux pour 75 500 euros.
- Un emprunt de 266 584,35 euros qui permettra de financer 45 % des dépenses d'équipement (restes à réaliser compris).

Les recettes d'ordre d'investissement correspondent à :

- L'amortissement des équipements pour 70 600 euros.
- Le virement à la section d'investissement (autofinancement) pour 38 215 euros.
- Les écritures comptables permettant la récupération de la TVA sur travaux pour 75 500 euros.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 3 abstentions (M. TREGOAT du GROUPE LES VERTS, Mmes RABEY et SABATÉ), 4 contre (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE)

décide d'adopter le budget du service de l'eau 2009 pour les montants indiqués et dans les conditions définies ci-dessus.

- d'autoriser le Maire à contracter les emprunts inscrits au budget du service de l'eau.

Question n° 20

ADOPTION DU BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2009.

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

L'ASSAINISSEMENT

Le budget annexe 2009 du service de l'assainissement de la ville de COULOMMIERS est arrêté à la somme totale de 4 661 973,91 euros dont 4 030 763,91 euros en investissement et 631 210 euros en fonctionnement.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LES RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

- **La section d'investissement présente un excédent de 251 786,92 euros** pour l'année 2008, auquel doit être ajouté l'excédent des années antérieures, soit 1 680 154,24 euros. **L'excédent cumulé s'élève donc à 1 931 941,16 euros** et est repris à la section d'investissement en recettes, au compte 001.

- **En fonctionnement l'excédent est de 626 820,48 euros.** Il est affecté en totalité au compte 1068 "excédent de fonctionnement capitalisé" afin d'assurer une partie du financement des investissements 2009.

LES RESTES A REALISER

Il s'agit des opérations d'investissement reportées. Les restes à réaliser de l'exercice 2008 s'élèvent à 199 996,20 euros en dépenses et 64 957,27 euros en recettes et doivent être ajoutés aux prévisions de l'exercice détaillées ci-après.

En dépenses, les restes à réaliser correspondent à des travaux d'assainissement rue des Grands Maisons.

En recettes, les restes à réaliser correspondent au solde de la subvention du Conseil Général pour le réaménagement du cours Gambetta.

LE FONCTIONNEMENT (ou section d'exploitation)

Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent :

- Les charges à caractère général (matériel, entretien et réparations, assurance, études, honoraires, insertions, taxes foncières) pour 30 835 euros.
- Les contributions aux charges de personnel pour 12 000 euros.
- La subvention de fonctionnement versée au SIVU pour la construction de la station d'épuration pour 184 600 euros, soit 13 euros par habitants.
- Les charges financières (intérêts des emprunts et intérêts courus non échus) qui s'élèveront à environ 8 000 euros.
- Une provision de 60 000 euros.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent à :

- L'amortissement des équipements pour 124 500 euros.
- Le virement à la section d'investissement (autofinancement) pour 210 545 euros.
-

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées par :

- Le produit de la redevance d'assainissement pour 450 000 euros.
- La taxe de raccordement et le remboursement par les propriétaires des frais de raccordement au réseau d'eau pluviale rue des Margats pour 35 000 euros.
- La prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour 100 000 euros.
- Le reversement par le fermier d'une quote-part de la redevance sur matière de curage perçue dans le cadre des conventions spéciales de déversement pour 7 500 euros.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les recettes d'ordres de fonctionnement correspondent à la quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour 38 710 euros.

L'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement comprennent :

- Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour l'ensemble des travaux d'assainissement prévus au BP 2009 pour 300 000 euros.
- Les travaux sur les réseaux d'eaux usées pour 831 555 euros. Ces travaux concernent la rue Intérieure, la rue de l'Aître, la cour de l'Ange, l'impasse de l'autruche, la rue de la Brisebèche, l'avenue des Lorinettes, la rue des Ouches et la nouvelle voie à créer sur la ZAC de la Prairie Saint Pierre.
- La reprise du poste de refoulement et des réseaux d'eaux usées correspondants rue Abel Prouharam pour 955 000 euros.
- La création d'un poste de refoulement aux jardins ouvriers pour 700 000 euros.
- Des provisions pour travaux à hauteur de 257 500 euros.
- Une provision pour études à hauteur de 150 000 euros.
- Des frais d'insertion pour 10 000 euros.
- Le remboursement en capital des emprunts pour 50 000 euros.
- Le remboursement au budget général de la quote-part du prêt 244 pour 2 000 euros.

Les dépenses d'ordre d'investissement correspondent à :

- La quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat pour 38 710 euros.
- Les écritures comptables permettant la récupération de la TVA sur travaux pour 536 000 euros.

Les recettes réelles d'investissement sont constituées par :

- L'excédent cumulé des années antérieures pour 1 931 941,16 euros.
- L'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2008 pour 626 820,48 euros.
- La récupération de la TVA sur travaux pour 536 000 euros.

Les recettes d'ordre d'investissement correspondent à :

- L'amortissement des équipements pour 124 500 euros.
- Le virement à la section d'investissement (autofinancement) pour 210 545 euros.
- Les écritures comptables permettant la récupération de la TVA sur travaux pour 536 000 euros.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 3 abstentions (M. TREGOAT du GROUPE LES VERTS, Mmes RABEY et SABATÉ), 4 contre (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECES, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE),

- décide d'adopter le budget du service de l'assainissement 2009 pour les montants indiqués et dans les conditions définies ci-dessus.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Question n° 21

VERSEMENT ANTICIPE DES ATTRIBUTIONS DU FCTVA AU TITRE DES DEPENSES REALISEES EN 2008 – SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ETAT

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Dans le cadre de la relance de l'économie l'Etat nous propose de signer une convention nous permettant de récupérer le FCTVA 2008 par anticipation. Vous savez que nous récupérons habituellement le FCTVA au bout de deux ans. Cette année, la signature de cette convention nous permettra de récupérer par anticipation la TVA.

Les modalités qui ont été arrêtées sont référencées sur les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007. Pour ces années de référence le montant d'investissement de la ville de Coulommiers porte en moyenne sur est 3 658 697 euros. Pour obtenir la possibilité de percevoir le FCTVA par anticipation, il nous faut investir cette année au-delà de cette somme plus un euro et comme nous investissons pour 7 023 845 euros, nous rentrons largement dans les critères d'attribution. L'intérêt, il est évident c'est de pouvoir bénéficier avec un an d'avance du FCTVA ;

Vous savez que lorsque nous réalisons des opérations d'investissement, lorsque nous réalisons des travaux d'investissement en régie, nous pouvons récupérer une fraction de la TVA.

Dans le cadre de la relance, c'est quelque chose de parfait pour nous, puisque cela nous mettra effectivement dès cette année une contribution supplémentaire pour pouvoir investir et que bien entendu ce dispositif est reconductible et que nous mettrons tout en œuvre pour pouvoir bénéficier l'année prochaine du même dispositif.

Il s'agit donc de passer une convention.

Mme MARTIG-DECÈS : Nous voterons pour cette délibération. Tout ce qui s'inscrit pour aider à ce qui se passe actuellement sur la crise, nous nous inscrirons dans ce genre d'initiative.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 30 voix pour, 3 abstentions (M. TREGOAT du GROUPE LES VERTS, Mmes RABEY et SABATÉ),

- prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007 soit 3 658 697 euros,
- inscrit au budget de la ville de Coulommiers un montant de 7 023 845 euros (supérieur à la moyenne susvisée)
- autorise le maire à conclure avec l'Etat, la convention par laquelle la ville de Coulommiers s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008

Question n° 22

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

M. le Maire informe le Conseil municipal des décisions qui ont été prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération en date du 15 mars 2008 :

N° 09-12 du 16 janvier 2009 : conclusion d'une convention avec le Club Coulommiers Brie Football pour le prêt à titre gratuit d'un minibus pour la période du 16 au 27 février 2009 destiné au transport d'enfants et d'adultes accompagnateurs dans le cadre des activités organisés par les services Jeunesse Famille et Enfance.

N° 09-13 du 16 janvier 2009 : conclusion d'une convention avec la Résidence SIMEON pour le prêt à titre gratuit d'un minibus pour la période du 13 au 23 février 2009 destiné au transport d'enfants et d'adultes accompagnateurs dans le cadre d'un séjour aux sports d'hiver à Manigod en Haute Savoie organisé par le service Jeunesse Famille.

N° 09-39 du 11 février 2009 : acceptation d'un remboursement d'assurance de 1 592 € émanant de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales sise à NIORT (79) suite à un sinistre du 31/05/08 (détérioration des poteaux métalliques situés Cours Gambetta).

Pour tout renseignement, ces actes sont consultables à la Direction Générale des Services.

Compte - rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités territoriales :

DATE	OBJET	TITULAIRE	MONTANT
02/12/2008	MAPA : Fourniture de végétaux - Lot n°1 Plantes annuelles, bisannuelles et chrysanthèmes	EARL DUTHOIT	Marchés à bons de commandes Mini : 5 500 € HT/an Maxi : 22 500 € HT/an
02/12/2008	- Lot n°2 Plantes originales et de collection	EARL SIMIER	Mini : 3 000 € HT/ an Maxi : 13 000 € HT/an
23/12/2008	- Lot n°3 Bulbes d'ornement	VERVER EXPORT	Mini : 500 € HT/ an Maxi : 3 500 € HT/an
23/12/2008	- Lot n°4 Plantes de pépinières	ALLAVOINE	Mini : 3 000 € HT/ an Maxi : 12 000 € HT/an
04/12/2008	Mission de coordination SPS pour la rénovation du gymnase des Templiers	ARCALIA	3 560 € HT
04/12/2008	Mission de coordination SPS pour la rénovation de l'Hôtel de Ville	ARCALIA	3 560 € HT
11/12/2008	Etude géotechnique préalable à la rénovation de l'Hôtel de Ville	GEO SIGMA	2 457 € HT
15/12/2008	Contrat de capture et ramassage des animaux	S.A SACPA	1 235 € HT / an

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

	errants sur la voie publique		
17/12/2008	Mission de contrôle technique pour la rénovation du gymnase des Templiers	BUREAU VERITAS	6 940 € HT
18/12/2008	Mission de contrôle technique pour la rénovation de l'Hôtel de Ville	BUREAU VERITAS	4 600 € HT
19/12/2008	Mission de contrôle technique pour les travaux d'aménagement du centre de vacances Longchaumoises	APAVE	2 325 € HT
19/12/2008	Mission de coordination SPS pour les travaux d'aménagement du centre de vacances Longchaumoises	APAVE	1 265 € HT
23/12/2008	MAPA : mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du centre de vacances Longchaumoises	ARCHANGE +	12 438 € HT
29/12/2008	Contrat de location de 7 copieurs destinés aux écoles et à la Direction Générale des Services	LIXBAIL	1 702 € HT / an
29/12/2008	Contrat de maintenance de 7 copieurs destinés aux écoles et à la Direction Générale des Services	DIFAX	0,0049 € HT / copie
08/01/2009	MAPA : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le regroupement des services techniques	FRANCOIS BRAY	66 171 € HT
27/01/2009	Diagnostic amiante préalable aux travaux d'aménagement du centre de vacances Longchaumoises	ARCHANGE +	930 € HT

Question n° 23

QUESTIONS DIVERSES

Ouverture du magasin Séphora

Mme SABATÉ : Je pose la question concernant l'ouverture du magasin SEPHORA pour lequel vous nous aviez fait venir en Conseil Municipal extraordinaire par rapport à ce problème et soit j'ai raté un épisode, ou je n'ai pas très bien compris, mais j'ai eu la surprise de voir SEPHORA ouvert il y a quelque temps, donc je voulais savoir pourquoi ?

M. RIESTER : Dans les ouvertures de magasin, il y a deux niveaux. Il y a l'autorisation d'ouvrir des surfaces commerciales nouvelles et il y a la partie urbanistique, la partie

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

permis de construire. Donc nous avons eu une demande de permis modificatif pour l'agrandissement de la galerie marchande du Centre Leclerc et j'avais convoqué un conseil municipal extraordinaire pour demander une convocation d'une CDEC (Commission Départementale d'Équipement Commercial) pour statuer sur l'agrandissement de la galerie marchande, c'est-à-dire sur la création de nouvelles surfaces commerciales dans cet ensemble commercial du Leclerc. En parallèle, bien évidemment à partir du moment où il y a un permis de construire modificatif, il y avait le travail fait par les services de la Ville, de la Préfecture, des Pompiers dans le cadre de la commission de sécurité, dans le cadre de la commission d'accessibilité pour donner les autorisations, je dirais urbanistiques et les autorisations liées au permis modificatif. Donc une partie technique et une partie plus politique sur l'opportunité ou pas d'ouvrir des nouveaux m² commerciaux dans le centre commercial du Leclerc. Il y avait avec le centre Leclerc, une différence d'appréciation de la Loi LME qui avait été promulguée au milieu de l'année 2008, en Août 2008, sur la capacité du centre Leclerc d'agrandir sa galerie marchande, sans autorisation préalable de la CDEC. Bien évidemment, ça c'était le point de différence. J'estimais qu'il y avait nécessité d'avoir une CDEC, eux estimaient qu'il n'avait pas besoin d'en avoir pour agrandir la galerie marchande. Là-dessus, il y avait en parallèle et c'est pour cela qu'ils n'ont pas ouvert, parce que s'ils avaient pu avoir les autorisations urbanistiques techniques avec la commission d'accessibilité, la commission de sécurité, le permis modificatif accordé, s'ils avaient eu ça tout de suite avant même qu'on fasse la convocation du Conseil Municipal, ils auraient ouvert. Mais, ils n'ont pas ouvert tout de suite parce qu'ils n'avaient pas ces autorisations là. Une fois qu'ils ont eu les autorisations dont je viens de parler c'est-à-dire au mois de Janvier/Février, ils ont ouvert sans attendre la finalisation de la discussion et du différend que nous avons sur l'opportunité je dirais politique ou pas d'ouvrir cette galerie marchande.

Vous vous rappelez qu'on avait fait demander à ce que soit convoqué une CDEC, CDEC qui a été tenue mais le Préfet qui a l'autorité, dit qu'il n'était pas apte à décider puisqu'il n'avait toujours pas la circulaire d'interprétation du décret d'application de la Loi promulguée début Août. Nous attendons toujours. Je suis en perpétuelle sollicitation du Ministre. Nous attendons toujours cette circulaire d'interprétation du décret.

Donc, ils n'ont pas ouvert tout de suite, parce qu'ils n'avaient pas les autorisations, de permis modificatif, avis favorable de la commission de sécurité, avis favorable de la commission d'accessibilité. Une fois qu'ils les ont eues ils ont ouvert, parce qu'ils estiment qu'ils n'ont pas besoin d'autorisation administrative pour ouvrir. Nous n'étions pas sur la partie sécurité, accessibilité ou permis modificatif. On a fait le travail classique, on n'était pas les seuls services à étudier ce dossier là. Il y avait les pompiers, les services de la Préfecture etc. Nous, le différend qu'on avait avec le Centre Leclerc, c'était un différend de principe sur le respect de l'engagement donné ça c'est important quand même, sur le respect de principe d'un engagement donné concrétisé dans l'autorisation d'agrandir l'hypermarché accordée 3 ans auparavant et puis deuxièmement sur l'interprétation de la Loi LME promulguée début Août et nous attendons encore la circulaire d'interprétation. A partir du moment où le SEPHORA est ouvert et qu'il y a des recrutements qui ont été faits etc, plus on attend la circulaire d'interprétation, plus c'est difficile d'avoir une décision de fermeture. Mais, on attend l'avis du Ministre. De toutes façons le Ministère devrait se prononcer là dans les jours ou semaines qui viennent et dès que j'ai la réponse du Ministère (c'est pour cela que je n'en ai pas parlé en introduction) dès que j'ai la réponse du Ministère, je vous ferai

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

part des possibilités juridiques que nous avons et des décisions politiques que nous prenons.

Réunion sur la biodiversité et sur l'énergie

Mme SABATÉ : Yvon TRÉGOAT souhaiterait savoir pourquoi il n'y avait aucun élu à la Chapelle Sainte Anne des Templiers sur la biodiversité. Il n'y a eu aucune affiche sur les panneaux d'information. Même chose sur la fête sur l'énergie, il n'y a eu aucune affiche en ville, il y a eu simplement des invitations qui ont été distribuées dans la rue et il se pose la question pourquoi cela n'a pas été annoncé.

M. RIESTER : Ce n'est pas la ville qui a organisé cette manifestation sur la biodiversité, par contre nous avons mis à disposition La Grange aux Dîmes. Je crois que c'est à saluer. J'espère que M. TRÉGOAT aura l'occasion de le faire et d'autre part, sur le problème de l'affichage, cela reste lié à l'association qui a organisé cela, d'afficher sur l'affichage libre de la ville. Je ne pense pas qu'il y ait eu rétention de l'affichage de notre part, ce n'est pas le style. En général, quand une association organise une manifestation, c'est elle qui veille à la diffusion des affiches.

Accessibilité aux Expositions

Mme SABATÉ : Ma troisième question portera sur un problème d'accessibilité. J'ai été interpellée par mon ancien médecin, aujourd'hui à la retraite qui a voulu visiter plusieurs expositions, notamment ATAGRIF sur les papiers. Elle était accompagnée par une personne en fauteuil roulant, donc elle n'a pas pu y aller. Les expositions dans la salle des Capucins, elle ne peut pas y aller. Les expositions au Musée qui sont dans la salle au dessus, elle ne peut pas y aller. Donc, est-ce qu'on pourrait avoir une politique de réflexion par rapport l'accessibilité, puisque c'est tout à fait dans votre axe de réflexion.

M. RIESTER : Et bien voilà, c'est la raison pour laquelle Mme SABATÉ on investit. C'est pour cela qu'on refait l'hôtel de ville, c'est pour cela qu'on refait à Longchaumois, c'est pour cela qu'il y a une commission qui est animée par Bruno SAINTEMARIE qui recense tous les points d'accessibilité et nous allons continuer tout le long du mandat à investir pour améliorer l'accessibilité. C'est effectivement une de nos priorités. Concrètement, vous voyez dès cette année on investit pour cela.

Avenir de l'Hôpital

M. COILLOT : M. le Maire, comme vous le savez, nous sommes très attentifs à la situation de notre hôpital local dont vous êtes le Président de droit. Lors d'une dernière réunion, il semble que vous ayez annoncé aux différentes personnes présentes que les services de l'hôpital René Arbeltier allaient devoir travailler étroitement avec ceux des hôpitaux voisins dans le cadre d'une nouvelle organisation territoriale. Nous souhaitons que vous nous précisiez ce que vous envisagez pour l'avenir de notre hôpital à courts, à moyens et à longs termes.

M. RIESTER : Je rappelle M. COILLOT, vous savez évidemment, je sais que vous suivez cela de près, que l'hôpital de Coulommiers travaille déjà en réseau avec deux autres hôpitaux, l'hôpital public de Meaux et l'hôpital public de Lagny Jossigny dans le cadre de ce qu'on appelle le Groupement de Coopération Sanitaire Nord Seine et

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Marne, le GCS Nord Seine et Marne. Donc effectivement, nous travaillons déjà en étroite collaboration avec ces deux hôpitaux publics du Nord Seine et Marne.

M. COILLOT : Bry sur Marne aussi.

M. RIESTER : Non par Bry sur Marne, il ne fait pas partie du Groupement de Coopération Sanitaire, c'est Lagny sur Marne qui deviendra Jossigny puisque vous savez qu'il y a un gros projet de construction d'un Hôpital public à Jossigny, la première pierre a été posée, il y a quelques mois par Mme BACHELOT.

D'autre part, nous travaillons maintenant à la rédaction du projet d'établissement et j'ai donc demandé la création d'un comité de suivi, composé de représentants syndicaux, de représentants du corps médical et de la Direction de l'établissement. Nous nous réunissons chaque mois pour travailler sur le projet d'établissement. Alors, évidemment, il y a toutes les commissions au sein du centre hospitalier qui travaillent sur la rédaction du projet d'établissement 2009-2013, mais j'ai souhaité qu'avec les représentants du personnel, qu'avec les représentants de la communauté médicale, qu'avec la direction, tous les mois, on puisse faire un point d'avancement de ce projet d'établissement et une fois que ce projet d'établissement sera validé. Les premières conclusions étaient tout à fait validées par l' A.R.H. (L'Agence Régionale d'Hospitalisation), ce qu'on appelle la tutelle en matière de santé de l'hôpital. Comme ces grandes orientations ont été validées, je suis convaincu que notre projet d'établissement va être validé. C'est toutefois ce qui m'est dit régulièrement. Ce comité suivra la bonne exécution de ce projet d'établissement et notamment quelque chose auquel nous sommes évidemment très attachés, c'est le schéma directeur immobilier puisque dans ce projet d'établissement, nous travaillons à un véritable projet d'investissement en matière d'immobilier avec la création d'un nouveau bâtiment de médecine à l'hôpital de Coulommiers et c'est tout à fait dans le tuyaux puisque nous sommes même en train de négocier des crédits supplémentaires pour financer tous ces investissements et encore une fois, l'Agence Régionale d'Hospitalisation voit tout ces projets d'un très bon œil.

Reste le cas du retour à l'équilibre du centre hospitalier de Coulommiers, il y a déjà eu des progrès très substantiels de fait en 2008. Dans le budget 2009, ce qu'on appelle le PRD pour un hôpital, nous sommes dans la même dynamique de retour à l'équilibre financier. Nous avons eu en 2008 et nous en aurons en 2009, une aide de l'Agence Régionale d'Hospitalisation pour nous accompagner dans les efforts qui sont faits en matière de réorganisation pour des meilleurs services à un coût plus acceptable et encore une fois, nous travaillons en pleine collaboration avec tous les représentants syndicaux, les représentants médicaux, la direction et nos partenaires les deux Hôpitaux du Groupement de Coopération Sanitaire du Nord Seine et Marne, l'hôpital de Meaux et l'hôpital de Lagny Jossigny.

Maison médicale

M. COILLOT : (micro fermé inaudible)... maison médicale.

M. RIESTER : Nous travaillons également, ça c'est vraiment quelque chose à laquelle, la majorité est très attachée et, j'en suis convaincu, l'opposition. Nous travaillons avec les médecins généralistes de ville sur la réflexion d'avoir une structure médicale pour les médecins plus adaptée à l'exercice de leur profession qui permette de pouvoir travailler dans l'avenir, de retravailler d'une façon plus efficace sur la permanence des

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

soins, sur la problématique de la démographie médicale à Coulommiers (parce qu'on sait bien que dans notre pays, il y a un vrai problème de démographie médicale), sur la question de l'accueil des médecins sur Coulommiers. Pour attirer des nouveaux médecins, il faut qu'il y aient des structures adaptées et conformes à l'exercice de la médecine générale et plus largement la médecine de ville et c'est la raison pour laquelle nous avons dans le budget 2009, on a pas tout détaillé de façon très précise c'est dans votre document, mandaté une mission d'accompagnement que va animer directement Jean-Vincent DAUNA qui est le conseiller municipal délégué qui travaille avec moi sur ces questions là, pour avec les médecins, avec les élus, réfléchir à une structure la plus adaptée possible à l'exercice de la médecine et c'est important aussi dans les relations avec l'hôpital. Parce qu'on sait bien que les médecins généralistes, mais aussi les spécialistes sont les premiers « adresseurs » de patients vers l'hôpital. Donc on travaille vraiment main dans la main avec le centre hospitalier et aussi sur cette question de la structure. Il y a plusieurs termes techniques, maison médicalisée, maison médicale. Ce qui compte c'est qu'on ait la meilleure structure avec les meilleurs financements publics possibles, mais surtout qui répondent à nos besoins strictement liés au territoire de Coulommiers.

Accès de la nouvelle passerelle enjambant la fausse rivière

M. THIERRY : J'ai deux petites questions vraiment toutes petites pour de tout petits sujets.

J'ai vu que dans la résidence qui vient de se construire sur les terrains de l'ancien cinéma Le Tivoli, à l'arrière nous avons une passerelle. Comme vous, je suis très sensible aux déplacements piétons à travers la ville et je constate que cette passerelle a un portillon. Or, il me semble mais là c'est vous qui allez me le confirmer, la fausse rivière appartient bien au domaine communal et je ne comprends pas pourquoi cette passerelle sur le domaine communal serait interdite au passage des habitants de notre ville. Ce que je vous demande, c'est faire ouvrir cette passerelle ou aménager un chemin le long de la fausse rivière pour rejoindre peut être l'Avenue du Général Leclerc mais en tous cas, je pense qu'il y a un petit souci.

M. RIESTER : Je vais regarder de près à la fois les problématiques juridiques et les possibilités. C'est l'aménageur qui a financé la passerelle. On arrive dans une propriété privée. Il y a des passerelles dans Coulommiers qui sont déjà privées, si je puis dire, notamment vers Pontmoulin. Donc, je vais regarder cela et voir les possibilités, simplement comme il y a une entrée fermée aussi de l'autre côté, cela me paraît un peu compliqué, mais on va regarder ça.

Mme MOTOT : C'est pour éviter les vélos et les mobylettes et non pas les piétons.

M. RIESTER : Donc c'est ouvert en fait.

M. THIERRY : C'est-à-dire que je peux aller me promener et traverser.

Mme THOURET : J'y suis allée. Il n'y a pas de serrure, c'est pour éviter les vélos et les mobylettes.

M. RIESTER : On va continuer de creuser, mais vous avez déjà une première réponse.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Salles mises à disposition des Associations

M. THIERRY : Ma deuxième petite question concerne l'ancienne Sous-Préfecture. Comme vous le savez l'opposition a un bureau au premier étage de ce bâtiment. Ce qui nous permet lorsqu'on se réunit d'être là...

M. RIESTER : Vous faites ce que vous voulez avec votre bureau.

M. THIERRY : Mais j'ai remarqué, à plusieurs reprises M. le Maire que les salles sont prêtées à des associations ce qui est très bien, vraiment. Mais par moment, il y a beaucoup de monde dans ces salles. Il m'est arrivé de compter plus de 50 personnes. Je voudrais attirer votre attention sur le fait que dans les établissements recevant du public, il y a un nombre limité d'accueil de personnes et dans le cas où une association a une assemblée générale, je voudrais savoir quelle salle on peut mettre à disposition de ces associations ?

M. RIESTER : Merci de ces remarques. Nous veillerons à informer de façon très précise les associations qui demandent des prêts de salles. On précisera en fonction de la salle, le nombre limite de personnes qui peuvent être accueillies. C'est une très bonne remarque. Deuxièmement, on vous fera parvenir, M. THIERRY, la liste des salles qui appartiennent à la ville qui sont prêtées aux associations ou louées, puisqu'il y a certaines salles qui sont louées et d'autres qui sont mises à disposition gracieuse. Vous verrez, il y a différentes tailles et donc en fonction de la taille de l'association, pour des assemblées générales, pour des repas pour des banquets, il y a différentes salles possibles. On vous fera la liste des salles. Je pense que vous en connaissez la plupart des salles de la ville.

M. THIERRY : Je pense que c'est un sujet important.

M. RIESTER : Ah, je sais, M. THIERRY ! Vous avez lu notre projet de mandature et vous vous demandez quand nous allons construire la salle polyvalente.

M. THIERRY : Tout à fait, d'autant que c'est une promesse électorale depuis de nombreuses années.

M. RIESTER : Je ne voyais pas du tout où vous vouliez en venir M. THIERRY. Il y avait une sous question, voilà. Donc comme, nous l'avons dit dans notre projet de mandature, la majorité « Ensemble pour Coulommiers », c'est votre lecture... M. THIERRY, prenez exemple sur M. COILLOT, ce doit être votre livre de chevet, notre programme pour la mandature et donc, vous verrez qu'effectivement, nous aurons notre salle municipale polyvalente pour faciliter encore la vie des associations à Coulommiers. C'est une de nos priorités et en attendant, je vous transmettrai la liste des salles de la ville.

Antennes Relais situées Quartier des Templiers

Mme MARTIG-DECES : Nous avons vu dernièrement dans la presse, une suite positive de l'antenne des Parrichets, concernant les antennes relais. Je voudrais avoir votre position sur l'avenir des antennes relais se situant sur la ville haute, à proximité d'une école. Comme vous êtes à l'Assemblée Nationale, vous n'êtes pas sans savoir qu'en tous cas la jurisprudence dans ce domaine évolue. En début de mois, il y a une collectivité qui a attaqué un opérateur en demandant à Orange de déplacer son antenne

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

relais au nom du principe de précaution. Enfin, le Gouvernement prend en compte ces antennes relais, puisque normalement, je crois que François FILLON va faire une table ronde, un Grenelle des antennes relais, le 23 avril prochain. Nous vous avons alerté ici du côté dangereux ... si, si.. du côté dangereux ... oui, oui, écoutez, je vais vous le retrouver, il n'y a pas de souci. Le principal, c'est que tout le monde évolue dans le même sens et que le principe de précaution soit appliqué.

M. RIESTER : Tout à fait.

Mme MARTIG-DECES : .. même si le débat scientifique, n'est pas appliqué, mais je pense que les antennes relais de la ville-haute vont poser, dans un proche avenir des problèmes au niveau de la législation en cours.

M. RIESTER : Cela, vous ne nous en aviez pas parlé Mme MARTIG-DECES. Je veux bien que vous retrouviez des choses qui n'existent pas. On en reparlera. Simplement, je suis très attentif à cette question là. C'est vrai que je me suis battu depuis mon élection en tant que Député. Je suis allé sur place aux Parrichets, rencontrer les riverains et je me suis battu avec les opérateurs pour faire en sorte qu'ils déplacent leurs diffuseurs d'ondes de là où ils étaient au niveau de l'antenne des Parrichets. Ils ont créé une nouvelle antenne sur Saints qui n'est pas à proximité d'habitations. SFR a commencé, ensuite c'est Orange qui s'y colle actuellement, ils sont en train de faire les travaux pour déménager et je suis en pleine négociation aussi avec Bouygues Télécom pour qu'ils fassent de même. Donc, je suis très préoccupé et très concerné sur ces questions là et je mène la même réflexion par rapport aux antennes du quartier des Templiers. Je fais partie des Députés qui travaillent sur les questions numériques, cela ne vous a pas échappé, et je suis très proche de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et nous allons travailler ensemble sur cette question du Grenelle des antennes. C'est un vrai souci dans notre pays, parce que c'est un vrai service d'intérêt général d'avoir le téléphone mobile, mais en même temps, il faut qu'on puisse raisonnablement, progressivement prendre en compte le principe de précaution. Cela ne se fait pas du jour au lendemain, parce qu'il y a des répartitions d'ondes, c'est très complexe, mais nous y travaillons au niveau national. J'y travaille au niveau local, avec des résultats déjà sur les Parrichets et nous continuons à travailler avec la problématique assez complexe du Quartier des Templiers. Je ne manquerai de revenir vers vous pour vous tenir au courant de la suite de nos travaux.

Je vais laisser la parole une seconde à Sophie DELOISY qui a quelque chose à vous dire, pour vous faire deux, trois annonces.

Cela fait un an que nous sommes élus et j'inviterai les membres du Conseil Municipal et le public qui sera présent lors du prochain conseil dont la date n'est pas encore arrêtée, mais qui sera vraisemblablement fin Avril /début Mai pour un verre de l'amitié à l'issue du conseil municipal. Ce sera l'occasion autour d'un verre de l'amitié de partager notre première année commune de conseillers municipaux de Coulommiers.

Mme DELOISY : Je vous rappelle que demain soir au Théâtre à 20 h 30 il y a un concert de Jazz manouche en faveur de la Ligue contre le cancer, il reste des places si cela vous intéresse.

Vous rappeler aussi que dimanche 29 mars, il y a le parcours du cœur qui est organisé. (Solange si tu veux dire deux mots) – au Parc des Sports. Donc je vous invite à y passer.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Et vous dire que le Rugby, le 29 c'est le dernier match, c'est pour saluer la belle performance de cette année. Je vous invite également à 15 heures, même avant si vous souhaitez prendre le repas sur le terrain d'honneur, assister à ce match et voir si effectivement ils sont bien champions de leur championnat cette année.

M. RIESTER : Merci Mme DELOISY.

Je vous souhaite une excellente soirée à très bientôt.

La séance est levée à 22 h 15.